MADAGASCAR REVUE DU PRESSE FEVRIER 2012

SOMMAIRE

| LA CRISE POLITIQUE | 1 |
|---|----|
| | |
| ▶ Mesures d'apaisement, amnistie, retour de Marc Ravalomanana et des exilés | 1 |
| Le retour avorté de Lalao Ravalomanana, épouse de l'ancien président | 6 |
| Perquisition du domicile de Tojo Ravalomanana, fils de l'ancien président | 8 |
| Commémoration de la tuerie du 7 février 2009 | 9 |
| Arrestation de Joseph Akiva, l'un des supposés « mercenaires » de Ravalomanana | 11 |
| Travaux parlementaires : code électoral, CENI | 12 |
| ▶ Médiation internationale, SADC, UA | 14 |
| Les difficultés du gouvernement de consensus et les inquiétudes sur le devenir de la feuille de route | 14 |
| Menaces de déstabilisation et tentative de coup d'Etat, divers | 17 |
| | |
| DROITS HUMAINS -GOUVERNANCE | 19 |
| | |
| « Prisonniers politiques » | 20 |
| ▶ Epreuve de force entre la police et la justice, le SMM organise les assises de la justice | 20 |
| Droits des enfants, éducation, santé | 23 |
| Gouvernance | 24 |
| ▶ Médias | 24 |
| | |
| ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT | 24 |
| | |
| Coopération, bailleurs de fonds, diplomatie | 24 |
| ▶ Grève des enseignants-chercheurs, conflit à la Banque centrale | 27 |
| Permis miniers, exploitation pétrolière, accaparement de terres, litiges fonciers | 29 |
| Trafics de bois précieux | |
| Monde des affaires | 32 |
| Divers | 33 |
| | |

LA CRISE POLITIQUE

▶ Mesures d'apaisement, amnistie, retour de Marc Ravalomanana et des exilés

01/02 - La Transition envisage une réunion élargie, modérée par le FFKM et la médiature de la République, pour discuter des mesures d'apaisement. Le comité interministériel ad hoc chargé de la mise en œuvre de la feuille de route prépare un rendez-vous élargi à tous les signataires du texte pour discuter de ce sujet brûlant. Le ministère de la Justice a transmis une proposition de loi d'amnistie au comité. Le projet de réunion donne un sens aux déclarations du premier ministre, Omer Beriziky, après la « réunion d'urgence » de Pretoria. Il avait évoqué la « nécessité de discuter et d'adopter des décisions les plus consensuelles » sur les mesures d'apaisement dont l'amnistie. L'initiative pourrait constituer une réponse au calendrier imposé par la Troïka pour l'adoption des mesures d'apaisement. Cette dernière a fixé au 29 février la réalisation de cette étape prévue dans la feuille de route. mettant ainsi le régime au pied du mur. Pour les observateurs, le pari n'est pas gagné, tant les positions divergent sur la question. La mouvance Ravalomanana, de retour de Pretoria, considère comme acquis le retour sans arrestation de l'ancien chef de l'État, alors qu'Andry Rajoelina s'est prononcé fermement contre toute amnistie de celuici. Pour lui comme pour la plupart des formations qui lui sont proches, l'amnistie ne peut qu'être sélective et doit exclure les crimes de sang. Omer Beriziky est conscient de la difficulté et se réserve la possibilité de saisir la SADC en cas de blocage, provoquant une nouvelle fois les réactions des « nationalistes » qui n'acceptent pas que Madagascar se laisse imposer les décisions de l'organisation africaine. Pour La Gazette, Madagascar n'aurait jamais dû adhérer à celle-ci : « la Grande lle est membre de la COI, qui est reconnue par les Nations Unies, une telle adhésion peut largement suffire ».

Le respect des délais imposé pour l'adoption des mesures d'apaisement nécessitera une nouvelle convocation du parlement, la 2^{ème} session extraordinaire de 12 jours étant sur le point de s'achever par l'examen du code électoral, qui a été jugé par le pouvoir prioritaire.

Le parlement n'est pas habilité à voter une loi d'amnistie, selon l'association Malagasy Mandroso (« Ma-Man »), dirigée par Yvette Sylla, ex-ministre des Affaires étrangères de la Transition. La raison en est que les parlementaires n'ont pas été élus au suffrage universel mais désignés. Aucune loi d'amnistie ne pourrait donc être adoptée avant la tenue des prochaines législatives. Yvette Sylla, qui a quitté le gouvernement depuis un peu plus de deux mois, déplore un manque de fermeté dans la gestion de la situation de crise, une attitude ayant des impacts sur le quotidien de la population. « La situation politique est vraiment nébuleuse », a-t-elle soutenu. Marc Ravalomanana peut-il rentrer au pays, vivre en toute liberté, se présenter aux élections ? Autant de questions qui attendent des réponses claires et nettes, selon elle. L'association redoute que des officiers généraux ne cherchent à provoquer des affrontements au retour de l'ancien président. Le régime devrait par ailleurs se pencher en priorité sur l'insécurité qui règne sur l'ensemble du territoire, estime-t-elle.

Père Thierry Raharison, de Justice et Paix : « *L'amnistie deviendra une pratique malsaine...* ». Il estime que nombreux sont les politiques qui se livrent à des trafics douteux. Une fois poursuivis, ils se targuent d'être des détenus politiques. Si une loi générale d'amnistie est adoptée, l'association craint qu'elle ne favorise la culture d'impunité dans la société malgache.

02/02 - Amnistie pour Marc Ravalomanana : Marius Fransman accentue la pression. A l'approche du 29 février, date butoir pour l'adoption de la loi d'amnistie, la Troïka accentue la pression sur la HAT qui tenterait de convaincre l'UE de débloquer son aide pour Madagascar. Selon la *LOI*, le vice-ministre sud-africain qui a présidé la « *réunion d'urgence* » de Pretoria, a donné des consignes au ministre français de Coopération, Henri de Raincourt, et au commissaire européen en charge du développement, Andris Piebalgs, qui envisageaient d'effectuer une mission conjointe à Antananarivo les 10 et 11 février. Il a transmis à Andris Piebalgs un message selon lequel il n'est pas question qu'une telle visite ait l'aval de la SADC tant que le président de la Transition n'aura pas promulgué une loi d'amnistie autorisant le retour du président déchu. Ce message ferme de Marius Fransman aurait été relayé par Nicholas Westcott, directeur général Afrique du Service Européen d'Action extérieure(SEAE), auprès de la directrice des relations internationales de la présidence de la Transition, Annick Rajaona, en marge du sommet de l'UA d'Addis-Abeba. Le déplacement des deux personnalités européennes serait reporté au mois d'avril. Selon un responsable de la mouvance Ravalomanana, la SADC a demandé à participer à l'élaboration de la loi sur l'amnistie. Cette annonce est perçue par *Le Courrier* comme un ingérence inacceptable : « *le linge sale se lave en famille et ce n'est pas à ces Africains* de s'y immiscer, *déjà que leurs prérogatives dans le règlement de cette crise font grincer les dents à plus d'un* », écrit-t-il.

04/02 - Les appels à la médiation lancés au FFKM, dont celui du chef du gouvernement, demeurent pour l'instant sans réponse. Les chefs d'Eglise n'ont pas encore évoqué le sujet ensemble. Le docteur Endor Modeste Rakoto, président de l'Église luthérienne (FLM) et nouveau président tournant du FFKM¹, explique que le conseil œcuménique n'a pas encore répondu à la sollicitation écrite de la primature. L'organe chargé de l'examen des affaires nationales (Sefip) au sein du FFKM vient de se réunir. Il est sensé préparer l'ordre du jour de la prochaine réunion des chefs d'Église mais la question de la médiation n'aurait pas été abordée. Omer Beriziky s'est tourné vers le FFKM pour « raccommoder les déchirures », au lendemain du retour avorté de Marc Ravalomanana. Le conseil du gouvernement du 31 janvier avait imaginé l'implication des chefs d'Église, aux côtés de la médiature de la République, dans un rendez-vous élargi pour évoquer les mesures d'apaisement à arrêter avant le 29 février. 10/02 - La société civile sort de son silence et en appel au FFKM. André Rasolo, José Rakotomavo ou encore Serge Zafimahova interviennent dans les médias pour faire constater que la mise en œuvre de la feuille de route patine. Chaque entité en fait à sa quise, la Troïka dégage des signes d'essoufflement. Son bureau de liaison ne fonctionne toujours pas et les acteurs en charge du suivi de la mise en œuvre de la feuille de route n'ont ni bureau, ni moyens pour exercer leurs fonctions. André Rasolo demande au FFKM d'organiser une nouvelle concertation entre Malgaches pour débloquer la situation, avec le concours de la CNOSC, du SeFaFi et des Ray amandreny mijoro.

04/02 - Le président du Congrès, Mamy Rakotoarivelo, chef de la délégation Ravalomanana, affirme que les mesures d'apaisement « doivent être générales et impersonnelles », laissant entendre qu'elles ne peuvent exclure l'ancien président. Il insiste sur la priorisation de celles-ci dans les jours à venir, au moment où la Transition doit trancher sur l'ordre du jour de la possible nouvelle session extraordinaire du parlement. Le parti TGV ré-

_

¹ La *LOI* évoque la récente nomination d'Endor Modeste Rakoto, chef de l'Eglise luthérienne à la tête du FFKM. Il aurait déclaré vouloir « *dépolitiser le FFKM et en faire l'instrument consensuel dont l'action visera à faire sortir le pays de la crise* ». Une position qui tranche avec celle du précédent président, le pasteur Lala Rasendrahasina, chef de la FJKM, demeuré proche du président déchu, ce dernier étant encore vice-président laïc de cette Eglise protestante.

torque que « *le moment est mal choisi pour une telle revendication* », à l'approche du 3^{ème} anniversaire des événements du 7 février durant lesquels des manifestants pro-Rajoelina ont été massacrés aux abords du palais présidentiel. Le parti milite pour « *la fin de la culture de l'impunité* » et affirme que « *les crimes de sang ne seront jamais amnistiés* ».

04/02 - Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM) : l'indépendance de l'institution en question. Le CFM sera chargé de réécrire entre autres l'histoire de la Grande lle en établissant la vérité sur les évènements malheureux qui ont jalonné l'histoire du pays depuis l'indépendance. Cette institution, dont le projet de loi circule actuellement au sein du gouvernement, suscite chez certains des appréhensions en raison de l'étendue des pouvoirs qui lui seraient conférés sur la problématique de la réconciliation et de l'amnistie. Sa création annoncée est cependant saluée par des intellectuels. Mais pour que le CFM puisse atteindre ses objectifs, il devra bénéficier d'une réelle indépendance. Le Conseil serait composé de 64 membres, dont 22 choisis par le président de la Transition, 22 issus des régions (une personnalité par région), 22 proposés par les entités signataires de la feuille de route (2 par entité), et 20 autres désignés par le CST (2 personnalités), le Congrès (2), le premier ministre (2), le Conseil économique, social et culturel (2), le Haut conseil de la défense nationale (2), le CSM (2), le Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (2) et par des représentants des paysans (6), soit une personnalité par Faritany [province]). Certains de ces organismes n'ont pas encore été créés, comme le Conseil économique, social et culturel ou le Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit.

07/02 - Marc Ravalomanana pourrait-il bénéficier de la loi d'amnistie? RFI interviewe la juriste Sahondra Rabenarivo et l'ancien président de la HCC, Honoré Rakotomanana. Les deux spécialistes ne se prononcent pas sur la culpabilité de Marc Ravalomanana mais tous deux notent que l'ancien président a été jugé par une cour ordinaire puisque la Haute cour de justice prévue par la Constitution n'existe pas. Honoré Rakotomanana déclare que : « si jamais une juridiction de droit commun juge des infractions qui sont de la compétence d'une juridiction d'exception, la Cour suprême doit casser immanquablement l'arrêt d'un crime ». La feuille de route indique que les violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont exclues de l'amnistie. La tuerie du 7 février entre-t-elle dans cette catégorie ? « Ce qui est essentiel c'est comment parvenir à un apaisement », ajoute Honoré Rakotomanana. Cette amnistie doit être un acte politique. Or, pour Sahondra Rabenarivo, la condamnation était elle-même politique : « Je crois que l'amnistie doit servir à exclure certains des élections et aussi pour éviter carrément que Marc Ravalomanana ne revienne. Ce procès est quand même manifestement politique ». Reste qu'au-delà de la tuerie du 7 février, d'autres condamnations pèsent sur l'ancien chef de l'Etat, pour les modalités d'achat de l'avion présidentiel ou le bénéfice fait sur un immense terrain dans la capitale, des délits commis avant le début de la crise. Pour Sahondra Rabenarivo : « La feuille de route limite l'amnistie aux évènements politiques donc s'il a été condamné pour des détournements de fonds ou autre chose de même nature, il n'est pas prévu que ces faits soient amnistiables ». Le cas de l'ancien président cristallise l'attention, mais d'autres politiciens attendent avec impatience l'amnistie, notamment ceux qui ont été condamnés après les évènements de 2002, sous le régime de Ravalomanana.

SeFaFi: Quelle amnistie, et pour quoi faire? L'Observatoire de la vie publique publie un nouveau communiqué sur cette question controversée, au cœur du conflit politique depuis des mois. Le sujet divise l'opinion, et le SeFaFi lui-même reconnaît qu'il peine à élaborer une ligne de pensée qui concilie les points de vue légitimes des uns et des autres. L'article 16 de la feuille de route précise qu'aucune élection ne peut avoir lieu sans l'adoption d'une loi d'amnistie. Derrière le mot « amnistie » toutefois, dont le sens exact échappe à beaucoup, se joue le sort de la transition et, pour une part, l'avenir du pays pour les années à venir. Le SeFaFi engage dans ce document une réflexion destinée à éclairer le débat.

Le gouvernement s'accorde un délai d'une à deux semaines pour boucler les textes sur l'apaisement, dont l'amnistie, avant de les présenter au parlement. La partie s'annonce difficile. Victor Manantsoa, ministre chargé des Relations avec les institutions, insiste sur les travaux préalables à conduire au sein du comité interministériel ad hoc, au sein du gouvernement, et sur les discussions au sein du comité mixte, incluant le gouvernement, le parlement et les entités signataires de la feuille de route. « Si nous constatons la nécessité d'un élargissement du dialogue malgacho-malgache avec les chefs d'Église et les Raiamandreny mijoro, nous le ferons », poursuit-t-il. À l'allure où vont les choses, le temps risque de manquer à la Transition pour tenir les délais imposé par la SADC.

Jean Lahiniriko, président de l'UDR-C, formation proche du pouvoir, qualifie la déclaration de retour faite par Marc Ravalomanana de provocation. « Nous félicitons la décision prise par l'État [pour empêcher son retour]. L'un comme l'autre camp détient des armes pour s'entretuer », affirmée-t-il. D'après lui, Marc Ravalomanana

² Cf. Blog Justmad - http://storage.canalblog.com/30/58/448497/72603978.pdf

ne restera pas les bras croisés s'il rentre au pays et ceux qui ont perdu des proches lors des événements de 2009 sont capables de mettre le feu aux poudres. Jean Lahiniriko se prononce pour une amnistie sélective, excluant les personnalités qui ont commis des crimes de sang ou des détournements de deniers publics. « Non à l'impunité car cela ferait perdurer le cycle de crises que le pays a déjà connu en 1972, 1991, 2002 et en 2009 », a-t-il considéré.

13/02 - La Troïka de la SADC réitère l'obligation de loi d'amnistie avant le 29 février. Les pro-Rajoelina ne se montrent pas impressionnés. « Nous disons que la loi d'amnistie doit être finalisée avant la fin février et, à travers ce processus, il [Marc Ravalomanana] serait en mesure de rentrer », a déclaré Marius Fransman, vice-ministre sud-africain des Relations internationales. « Nous exhortons les parties prenantes malgaches, y compris le président Rajoelina, à hâter ce processus », prévient-il. Le rappel intervient quelques jours après la commémo-ration des événements du 7 février à l'occasion de laquelle Andry Rajoelina a insisté sur l'exclusion de l'ancien président de toute mesure d'amnistie. « La Troïka semble en train de sortir de la feuille de route si elle persiste dans cette voie », rétorque un membre du gouvernement proche de la présidence, qui rappelle que son article 45 « stipule la souveraineté du pays et assure l'absence d'interférence de la SADC dans le système judiciaire, tout comme dans l'élaboration de la loi d'amnistie ». Le pouvoir évoque une pression diplomatique inacceptable. La mouvance Ravalomanana montre son empressement à régler le sort de son chef de file alors que dès le début le pouvoir a laissé entendre que le délai imposé ne pourrait pas être respecté.

14/02 - L'avant-projet de loi d'amnistie confirme la position radicale d'Andry Rajoelina : Marc Ravalomanana serait exclus de l'amnistie. Présenté par le ministère de la Justice, il circule sous le manteau et provoque déjà des remous, même s'il fait la part belle aux hommes politiques. « Sont exclus du bénéfice des dispositions de la présente loi, les crimes de sang, ainsi que les violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales suivants, [dont les] meurtre et assassinat », édicte le texte. Outre le meurtre et la complicité de meurtre, les arrestations illégales et séguestrations de personnes, ainsi que les actes de torture et le viol sont également exclus de l'avant-projet. Le texte indique que l'amnistie « ne peut, en aucun cas, mettre obstacle à l'action de révision devant la juridiction compétente, en vue de faire établir l'innocence du condamné ». A priori, plusieurs acteurs politiques connus devraient, par contre, bénéficier de la mesure. C'est, entre autres, le cas de Didier Ratsiraka, Tantely Andrianarivo, Pety Rakotoniaina ou Jean-Eugène Voninahitsy. La mesure couvre la période du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2009 « pour les faits et actes commis par les personnalités politiques, ou par les membres des instances dirigeantes des partis et entités politiques ». Mamy Rakotoarivelo laisse entendre que la Troïka n'acceptera par cette « amnistie sélective ». Il martèle que son patron « n'est pas responsable de ce qui s'est passé [le 7 février 2009]. Il y avait d'autres responsables face à cette tentative de prise du palais présidentiel ». Il conteste en même temps la légitimité des procès conduisant aux condamnations de l'ancien président, réclamant au passage une enquête indépendante. Aucune date n'a encore été fixée pour l'examen du texte au niveau du gouvernement. On peut s'attendre à des débats animés.

Les 4 chefs d'église du FFKM ont le premier ministre Omer Beriziky, le président du Congrès, Mamy Rakotoarivelo, et le président du CST, le général Dolin Rasolosoa. *Midi* attend du FFKM une médiation malgachomalgache qui ne remettrait pas pour autant en cause celle de la communauté internationale qui a mandaté la SADC au nom du principe de subsidiarité. L'intervention du FFKM viendrait en accompagnement à la mise en œuvre de la feuille de route, dans le cadre des missions dévolues au bureau de liaison de la SADC qui se met enfin en place.

15/02 - Code d'éthique et de bonne conduite : l'Escopol pour l'inéligibilité temporaire des 3 chefs de file de mouvances, Andry Rajoelina, Marc Ravalomanana et Zafy Albert. Ce groupement politique, signataire de la feuille de route, a inséré un amendement en ce sens dans sa proposition de code d'éthique et de bonne conduite. La formation souhaite ainsi leur accorder « une période d'observation de la vie publique » durant 2 ou 3 mandats. Il en serait de même pour les personnalités politiques ayant une procédure judiciaire en cours pour mauvaise gouvernance et pour détournements de fonds publics, ainsi que pour la candidature des personnalités politiques ayant été amnistiée. Hery Rakotobe, coordonnateur de l'Escopol au sein du CST, a indiqué qu'un individu ne devrait être amnistié qu'après avoir reconnu ses torts. A défaut, la procédure en justice devrait suivre son cours. Le chef de délégation de la mouvance Ravalomanana, Mamy Rakotoarivelo, ne soutient pas cette proposition, préférant accepter la libre candidature de tous, afin de laisser le dernier mot aux électeurs.

16/02 - Les sombres perspectives de Patrick Rakotomalala (*blog Madagoravox*) autour d'un retour de Marc Ravalomanana³. « Le premier scénario serait celui d'un éclatement de la coalition au pouvoir, avec le risque de voir les factions et milices armées, aujourd'hui plutôt mal que bien canalisées, échapper à toute forme de contrôle.

³ Extrait d'un article en 2 parties sur les « *errements de la diplomatie française* » - Cf. Blog Justmad - http://storage.canalblog.com/30/06/448497/72921043.pdf

Le second verrait un coup d'Etat militaire ou tout au moins un pronunciamiento de certaines factions de l'armée, jusque là soutiens grassement rémunérés par le TGV qui, restant formellement opposées au retour de l'ancien président, décideraient de reprendre le pouvoir au dirigeant de la transition jugé trop mou. Le troisième verrait un coup d'Etat militaire ou tout au moins un pronunciamiento de certaines autres factions de l'armée, lassées de la situation et de la dégradation de l'institution militaire, qui joueraient le jeu d'une transition consensuelle. Le quatrième verrait des provocations et manipulations qui pourront servir de prétexte à la mise en place d'un Etat d'urgence dirigé en réalité par les vrais faucons. Le cinquième verrait une décision enfin apaisée de conciliation nationale et de réconciliation, qui mènerait vers des élections libres, sereines et transparentes. Peut-on y croire, même si on doit l'espérer? Le sixième serait le statu quo des positions actuelles, fait de négociations menées sur tango mortifère : un pas en avant, deux pas en arrière. Une promesse, deux reniements. Une libéralité, deux répressions. Jusqu'à l'explosion sociale. Les perspectives restent globalement sombres. Les ingrédients pour une explosion sont là ».

16/02 - Marc Ravalomanana : « Mon retour avant le 29 février soutenu par plusieurs chefs d'Etat », titre Midi, qui rapporte les propos tenus par l'ancien président qui est intervenu par téléphone auprès de ses partisans réunis au Magro, déclarant notamment : « Je viens de contacter plusieurs chefs d'Etat. Ils ont exprimé leur soutien à mon retour au pays prévu avant le 29 février [date butoir fixée pour l'adoption de la loi d'amnistie]. Ne vous inquiétez pas. Je rentrerai au pays car le peuple malgache a trop souffert. Le peuple a plus que jamais besoin d'aide en cette période où Madagascar est confronté non seulement à la mauvaise gouvernance de ses dirigeants, mais également aux méfaits d'un cataclysme naturel [le cyclone Giovanna] ». Marc Ravalomanana a souligné qu'il a effectué plusieurs interventions auprès de la communauté internationale afin que davantage d'aides soient fournies suite au passage du cyclone. « Cela reste toutefois difficile étant donné que les pays étrangers ne font pas confiance au régime actuel », a-t-il ajouté.

17/02 - Andry Rajoelina met sur le compte du gouvernement la responsabilité de certains sujets brûlants, dont le dossier sur les mesures d'apaisement et l'amnistie. « Il existe un comité ad hoc au sein du gouvernement pour examiner la mise en œuvre de la feuille de route. Il lui appartient d'élaborer les textes », soutient-il pour répondre à la question relative au respect du délai imparti par la Troïka. A mots couvertes, le reproche est fait au gouvernement de ne plus tenir de conseils du gouvernement, étape préalable à l'examen des textes en conseil des ministres. La déclaration donne du crédit au soupçon renforcé de mésententes entre la présidence et le gouvernement, notamment la primature, surtout depuis la commémoration des événements du 7 février. Des rivalités entre les deux têtes de l'exécutif qui sont apparues à nouveau lors de leurs déplacements sur le terrain après le passage du cyclone Giovanna. Interrogé à propos de l'échéance du 29 février pour l'adoption de la loi d'amnistie, Andry Rajoelina a mis en avant la survenance du cyclone comme cause d'un possible non-respect de la date butoir

Le processus de mise en œuvre de la feuille de route au point mort. Le quotidien Les Nouvelles fait part de sa préoccupation : « sans vouloir aucunement minimiser les impacts de la catastrophe naturelle, sera-ce une raison pour mettre l'application de la feuille de route au second plan ? Cela, seuls les groupements politiques signataires qui constituent dorénavant l'ossature des institutions de la Transition peuvent le décider ou non. En d'autres termes, le « syndicat transitoire » tient les rênes de l'avenir politique du pays. Mais le plus saisissant est qu'en apparence, il n'est même plus question de ralentissement mais d'un processus véritablement au point mort. (...) Jusqu'à présent, les parlementaires ont littéralement traîné des pieds pour adopter les différents textes qui leur ont été confiés pour examen. Au bout de 3 sessions extraordinaires (la troisième étant encore en cours), seule la loi sur la CENI a été adoptée et le code électoral est encore à l'étude. Au train où vont les choses, ces sessions n'auront plus d'extraordinaire que leur nom. Rien d'extraordinaire, en somme, comme c'est le cas depuis bien longtemps dans le cadre du processus de mise en œuvre de la feuille de route, devenu poussif à souhait ».

Pour Le Courrier, « la volonté de changement ainsi que les espoirs de renouveau d'il y a 3 ans se sont dilués, tout comme a diminué lentement mais inexorablement le pouvoir attribué légitimement par la volonté populaire au président de la Transition. (...) L'on s'achemine sûrement vers une victoire des opposants qui ont grignoté au fil du temps ce pouvoir de l'homme fort de 2009. Le pourrissement de la situation a ainsi profité à ceux que le mouvement populaire d'il y a 3 ans a voulu jeter aux orties. En effet, ils sont maintenant presque tous revenus au-devant de la scène, tandis les « hommes du 13-Mai » ne détiennent plus que quelques bastions. La population, celle dont la soif de changement a permis de « détrôner l'indétrônable » et de rendre possible l'impossible, ne peut qu'assister, impuissante, face à cette débâcle ».

22/02 - La Transition confirme qu'elle n'est pas en mesure de respecter le calendrier de la Troïka. « Après débats, il a été décidé que le projet de loi portant amnistie sera étudié par chaque membre du gouvernement (...) et, par la suite, par la commission ad hoc du gouvernement et par les entités politiques signataires de la feuille de route », a indiqué un communiqué du conseil du gouvernement, enfin réuni après une période de suspension de 15 jours. Le même scénario est retenu pour l'avant-projet de loi portant mission, composition, organisation et fonctionnement du Conseil du « Fampihavanana Malagasy » (CFM). Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès et

chef de délégation de la mouvance Ravalomanana, déplore cette situation. Selon lui, le processus a pour objectif de gagner du temps et de bloquer le retour de l'ancien président. La mouvance a demandé à la Troïka de prendre une initiative face au non-respect du calendrier.

23/02 - Le bureau de liaison de la SADC prend contact avec les acteurs politiques au sujet du respect de sa date butoir du 29 février. Les avis divergent sur le contenu de ces rencontres. Sans surprise, la mouvance Ravalomanana affirme que le bureau de liaison maintient son exigence et que « des mesures seront prises » en cas de non-respect. Ses responsables assurent, entre autres, que la Troïka exigera « le respect des principes internationaux en matière d'amnistie et le refus d'une mesure visant des personnes ». L'un des dirigeants de l'Escopol, formation proche du pouvoir, donne une version plus nuancée de la position de ses interlocuteurs. Il fait valoir que le calendrier a été adopté lors d'une réunion à laquelle les signataires de la feuille de route n'ont pas pris part. Il insiste par ailleurs sur la nécessité de mettre en place au préalable le Comité pour le Fampihavanana malagasy. Pour la ministre de la Justice, Christine Razanamahasoa, la date du 29 février n'est pas impérative. La SADC attend seulement que Madagascar « fasse les efforts nécessaires pour que ce texte soit adopté avant ce délai ».

27/02 - Loi d'amnistie : 2 textes concurrents. Le conseil de gouvernement a décidé que le projet de loi portant amnistie sera étudié par chaque membre du gouvernement et, par la suite, par la commission ad hoc interministérielle, puis par les entités politiques signataires de la feuille de route avant d'être soumis de nouveau au conseil de gouvernement, qui le transmettra au conseil des ministres, avant transmission au Parlement dans le cade d'une 4^{eme} session extraordinaire qui se profile à l'horizon. Parallèlement, une proposition de loi circule au sein du Congrès dont plusieurs membres, essentiellement issus de la mouvance Ravalomanana, souhaitent que le texte soit adopté dans les plus brefs délais. Sur le fond, plusieurs différences émergent entre les 2 textes. Le premier consacre en effet l'amnistie de plein droit des faits et actes liés aux évènements politiques qui se sont produits entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009. Il exclut toutefois du champ d'application les crimes de sang, ainsi que les violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En revanche, la proposition du Congrès prévoit que la loi s'applique « aux faits et actes considérés comme des infractions politiques ou aux faits et actes considérés comme des infractions connexes assimilés, (...) survenus entre le 1er janvier 2002 jusqu'à la date de promulgation de cette loi ». La proposition avance également l'idée d'une amnistie sur requête individuelle pouvant être déposée auprès de la Commission nationale de Réconciliation dans un délai d'un an après la promulgation de la loi par les condamnés qui n'ont pas fait l'objet des mesures de clémence édictées, sauf le cas des faits non amnistiables.

29/02 - Vifs débats sur l'amnistie au conseil de gouvernement. Le projet de loi devra être revu. « Après de longs débats, il a été décidé de reformuler le projet de loi portant amnistie, en tenant compte de diverses observations fournies par la primature et des ministères », indique un communiqué. Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice, dont le département est responsable du projet de loi, concède l'existence de débats autour du crime de sang. Dans ce projet, il est précisé que les crimes de sang, dont le meurtre, font partie des faits exclus de l'amnistie. Un point qui vise Marc Ravalomanana, condamné pour meurtre et complicité de meurtre dans l'affaire du 7 février 2009, bien que la ministre s'en défende. La primature se limiterait à l'exclusion des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales, comme le stipule la feuille de route. Des violations qui, en principe, incluent les crimes de sang et les meurtres, selon les « standards internationaux », précise un spécialiste. La mouvance Ravalomanana veut faire croire qu'elle se désintéresse du texte. « Le président Marc Ravalomanana est concerné par l'arrêt des poursuites judiciaires et non par l'amnistie. Mais le calendrier établit l'examen de l'amnistie avant le 29 février, on s'y plie », souligne Ihanta Randriamandranto, ministre de l'Elevage. Mais comme la ministre de la Justice le rappelle, le « dernier mot » peut revenir à la SADC. « Selon l'article 32 de la feuille de route, il appartient à la médiation de la SADC de définir ce qu'est un crime de sang », indique-t-elle, suggérant un délai supplémentaire dans le processus d'adoption du projet de loi. On peut donc s'attendre au renvoi du dossier vers la Troïka pour interprétation de la feuille de route, ce qui cautionnerait le non-respect de la date butoir du 29 février. La période couverte par l'amnistie fait également débat. L'imprécision de la feuille de route, qui se contente de stipuler « entre 2002 et 2009 », donne lieu à toutes sortes d'interprétations. La mouture proposée par le ministère de la Justice indique une période allant du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2009. Elle exclut de fait les actes commis après la prise de pouvoir d'Andry Rajoelina, suivie du mouvement de contestation de la mouvance Ravalomanana. C'est pourquoi une contre-proposition aurait été élaborée concernant l'élargissement de l'amnistie « aux événements de 2002 » et « à ceux de 2009 ».

Le code d'éthique rediscuté. La mouture du projet de loi portant code d'éthique et de bonne conduite politique a également été discutée en conseil du gouvernement. Le texte sera remodelé en fonction des suggestions émises avant d'être soumis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Le retour avorté de Lalao Ravalomanana, épouse de l'ancien président

03/02 - Après le retour au pays de son fils Tojo, en exil en Afrique du Sud, il y a deux mois, Lalao Ravalomanana annonce son retour le 4 février. Le président déchu en a fait l'annonce à ses supporters, en leur demandant de faire preuve de sagesse et d'éviter les débordements. Le général Richard Ravalomanana, comman-

dant de la circonscription régionale de gendarmerie, a indiqué que contrairement au cas de Marc Ravalomanana, son épouse, qui ne fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire, peut rentrer librement. Pour Sobika, « A défaut de Marc sur l'échiquier politique, Lalao serait-elle le joker qui pourrait rafler la mise ? Pour leurs adversaires l'hypothèse nécessite sûrement qu'ils s'y arrêtent ».

Les organisateurs redoutent les perturbations que pourraient provoquer des membres de l'AV7 (Association des victimes du 7 février 2009). « L'objet de sa venue n'est nullement de semer le trouble mais de préparer la rentrée au pays de Marc Ravalomanana, pas de manière officielle cependant mais dans une optique plutôt familiale », a fait savoir un membre de la mouvance. Et ce dernier d'indiquer que l'épouse de l'ancien président sera accueillie comme il se doit, « en tant que mère de la Nation ». Selon Midi, la première mission de l'épouse de l'ancien président consisterait à superviser la relance des activités du groupe Tiko dans toute l'île. Des travaux de réhabilitation ont déjà débuté. . Pour La Gazette, la redynamisation de l'empire économique Tiko ne pourrait se réaliser sans la présence de l'épouse de son fondateur, qui avait tenu le poste de directrice commerciale du groupe.

04/02 - Marc Ravalomanana confie à son épouse une importante mission sociale. « C'est la situation dans laquelle se trouvent les écoliers et les femmes nécessiteuses qui l'a amené à rentrer », a-t-il déclaré. Et d'ajouter que son épouse sera de retour parce qu'elle se sent responsable de la résolution des problèmes que vivent ses compatriotes. « Elle va contribuer à la réconciliation des Malgaches. Elle veut être au courant et constater de visu beaucoup de choses. Elle est donc prête à dialoguer avec tout le monde », a encore souligné l'ancien chef de l'État. Zafilahy Stanislas Rakotomandimby, vice-président du Congrès, a avancé que Lalao Ravalomanana va s'occuper des problèmes de chômage ainsi que de la cherté de la vie. « Le couple Ravalomanana aurait trouvé des partenaires », a-t-il affirmé. Pour La Gazette, Marc Ravalomanana, qui ne croirait plus à son retour « sans conditions » et qui a été lâché par une partie de ses représentants, serait en train d'imposer la candidature de son épouse à la prochaine présidentielle. Ce serait l'ultime moyen pour lui d'essayer de sauvegarder son patrimoine et de rentrer au pays. Les exemples du genre foisonnent en Asie où les liens de parenté priment sur l'alternance au pouvoir, rappelle le quotidien.

06/02 - Lalao Ravalomanana échoue dans sa tentative de retour au pays. Il y a deux semaines, elle avait déjà pris un avion depuis l'Afrique du Sud, avec son mari, et les autorités malgaches avaient demandé à la compagnie d'atterrir sur le petit aéroport de Morondava, sur la côte ouest, pour exécuter le mandat d'arrêt contre Marc Ravalomanana et prévenir de graves incidents à son débarquement à l'aéroport d'Ivato. Le pilote avait décidé de rebrousser chemin. Cette fois, l'avion a décollé sans elle, les autorités malgaches, sud-africaines et la compagnie aérienne se rejetant la responsabilité de cette décision de dernière minute. Lalao Ravalomanana était accompagnée de trois personnes, dont les deux nouveaux conseillers africains de Marc Ravalomanana. Le groupe avait été le premier à embarquer. Une annonce est alors intervenu indiquant que l'avion ne décollerait pas tant que Lalao Ravalomanana serait à bord.

Ce n'était pas la même foule qu'il y a deux semaines, mais il y avait tout de même du monde pour accueillir Lalao Ravalomanana à l'aéroport d'Ivato. Et alors que les personnalités (le vice-premier ministre, Pierrot Botozaza et le président du Congrès, Mamy Rakotoarivelo, tous deux issus de la mouvance Ravalomanana) s'étaient vu refuser l'accès au salon d'honneur de l'aéroport, l'information a couru que l'ancienne première dame n'était pas dans l'avion, parti avec plus d'une heure de retard.

On apprenait alors qu'Air Link avait reçu une lettre du ministère des Transports malgache mettant la compagnie face à ses responsabilité en cas de troubles à Antananarivo. Pour le président du Congrès, Mamy Rakotoarivelo, ce « Notam déguisé ». est une véritable intimidation. « Nous ne pouvons tolérer cette violation supplémentaire de la feuille de route, nous interpellons la communauté internationale [et lui demandons] de prendre des mesures afin de prouver qu'[elle] travaille aussi de bonne foi pour la bonne application de la feuille de route », a-t-il martelé.

La mouvance Ravalomanana n'a pas dévoilé quelle position elle allait désormais adopter suite à ce nouveau conte-temps. Il y a deux semaines, elle avait suspendu sa participation dans les institutions de transition, puis était revenue sur sa décision après une « réunion d'urgence » convoquée par la Troïka de la SADC à Pretoria. A l'issue de celle-ci, la SADC avait exigé qu'une loi d'amnistie soit promulguée avant le 29 février. Même si l'entourage de Lalao Ravalomanana avait assuré qu'elle ne rentrait pas au pays pour des raisons politiques, ce nouvel incident pourrait avoir des répercussions sur le processus de sortie de crise qui se poursuit laborieusement. Les deux conseillers africains de Marc Ravalomanana, Mutsuwan Maware et Brylyne Chitsunge, on tenu une conférence de presse en soirée dans un hôtel de la capitale. Ils ont qualifié la mesure prise à l'encontre de Lalao Ravalomanana d'entrave aux droits de l'homme.

Le premier ministre, Omer Beriziky, tient à dégager sa responsabilité. Dans un communiqué il précise que « suite au retour manqué (...) de Mme Lalao Ravalomanana, (...) le premier ministre a convoqué le ministre des Transports et son secrétaire général pour leur demander des éléments d'information y afférents ». Critique sur le fonctionnement de l'exécutif, il dénonce les décisions qui sont parfois prises à l'insu du gouvernement. Dans un souci d'harmonisation des actions de l'exécutif, il rappelle que suite à la « réunion d'urgence » de Pretoria il avait été décidé de mettre en place une plate-forme présidence/primature chargée de se pencher sur les questions importantes relevant de la mise en œuvre de la feuille de route. Et de conclure : « Il est regrettable que des décisions

continuent d'être prises de façon unilatérale sans aucune concertation ». Tribune rappelle que « lors de l'épisode du 21 janvier, la présidence avait elle-même pris des Notam sans en informer ni consulter le chef du gouvernement ; cette fois encore, une décision a été prise par un ministre et un secrétaire général de ministère sans que le chef hiérarchique, le premier ministre, n'en soit informé ni consulté. Il est vraisemblable que le courant ne passe plus entre la présidence et Mahazoarivo, voire entre le chef du gouvernement et le ministre des Transports ». Pour Le Courrier, il semble que le premier ministre soit de plus en plus isolé, avec une partie de ses ministres qui n'obéit qu'à Andry Rajoelina tandis que les autres sont à la solde des autres mouvances. Il est donc normal que les dysfonctionnements au sein du gouvernement s'aggravent et que la hiérarchie ne soit pas respectée.

Le GTT international Genève, à travers une lettre ouverte aux membres de la mouvance Ravalomanana, s'interroge sur le rôle que jouent les membres de la mouvance qui ont intégré la transition et leur demande de quitter sans délai toutes les institutions en déposant une démission collective.

07/02 - Le ministre des Transports justifie la lettre envoyée à la compagnie Airlink. Il place ce courrier sur un strict plan technique et rejette toute connotation politique. Il s'agissait d'assurer la protection de l'aéroport et des appareils en stationnement, tout incident grave risquant de faire figurer Madagascar dans la liste noire des compagnies aériennes. « Imaginez que des groupes de personnes entrent dans le tarmac et incendient l'avion. Différents matériels ainsi que les bagages des passagers y sont placés. À partir de maintenant, l'aéroport ne sert plus de lieu de réunion publique », a-t-il lancé avec fermeté, ajoutant que la lettre adressée à Airlink n'avait aucun caractère comminatoire.

08/02 - Les deux conseillers spéciaux de Marc Ravalomanana ont quitté la Grande Ile⁴. Brylyne Chitsunge et Mutumwa Mawere avaient rallié Madagascar en compagnie de Lalao Ravalomanana. La mouvance avance qu'une de leurs missions était de s'informer sur la situation et « accessoirement de mener des enquêtes ». Le secrétaire général du ministère de la Justice, affirme qu'« une éventuelle enquête de ces conseillers n'aurait aucune valeur juridique», mais qu'« au moins cela prouve que la démocratie existe ».

▶ Perquisition du domicile de Tojo Ravalomanana, fils de l'ancien président

07/02 - La DST perquisitionne le domicile de Tojo Ravalomanana à Antsirabe. Une quinzaine de membres de la DST, à bord de 3 véhicules, ont débarqué en soirée au domicile du fils de l'ancien président. Une foule de partisans s'est rassemblée à l'extérieur de l'enceinte durant les opérations. Ils en ont été repoussés par des coups de feu tirés en l'air par les hommes en uniforme. L'État-major mixte opérationnel régional s'est insurgée de ne pas avoir été prévenue de cette intervention d'un service directement rattaché à la présidence. Les proches de Marc Ravalomanana ont alerté le numéro Un de la médiation de la Troïka, Marius Fransman, de cette opération qualifiée d'acte d'intimidation et de harcèlement. Les représentations diplomatiques ont également été informées. Le fils de Marc Ravalomanana est revenu dans la Grande lle fin 2011 pour préparer la remise en route de l'entreprise familiale Tiko, en attendant le retour de son père. Tojo Ravalomanana avait réuni récemment les cadres et les salariés de l'entreprise pour annoncer la reprise de la production. L'Express écrit : « Un Ravalomanana, le père, le fils ou le Saint-Esprit, qui revient c'est toute la machine Tiko qui peut redémarrer avec ce que cela suppose de puissance financière, donc de trésor de querre et de sympathie populaire. La principale mission du fiston de l'Empereur Hiro-Tiko devrait ressembler à cela dans l'optique des élections présidentielles pour lesquelles Ravalomanana compte bien se présenter. Pour le moment c'est le vœu de la SADC et de la Troïka à travers la feuille de route mais Rajoelina vient d'administrer une cinglante fin de non-recevoir » [à l'occasion de la commémoration de la tuerie du 7 février 2009].

08/02 - La perquisition portait sur un « *trafic de drogue et une détention d'armes* ». La DST a dû interrompre son intervention musclée en raison de la tension qui régnait à l'extérieur. Les partisans de Marc Ravalomanana parlent « *d'abus de pouvoir* ». Le commissaire Charly Nakany déclare que son équipe attend les consignes du procureur de la République pour poursuivre les investigations ou classer l'affaire mais il admet « la communauté internationale a recommandé l'arrêt du traitement de l'affaire ». La DST affirme avoir trouvé du cannabis, ce que dément vigoureusement la famille. L'Express écrit : « Il ne manquait plus que ça pour attester de l'addiction de l'ancien président à des substances douteuses qui aurait justifié certaines décisions surprenantes et d'une inspira-

⁴ Deux conseillers zimbabwéens ont pris de l'ascendant sur Marc Ravalomanana, révèle la *LOI*, en évinçant les sud-africains qui s'occupaient jusqu'ici de le driver. Ces derniers se sont opposés à son retour avorté du 21 janvier. Ils ont été depuis lors marginalisés par les deux nouveaux conseillers. Le plus influent est un homme d'affaires, Mutumwa Mawere, qui a perdu son empire commercial il y a une décennie et à dû fuir son pays pour avoir défié le leadership de la formation du président Mugabe. Il a vécu 7 ans en exil en Afrique du Sud avant de retourner à Harare où il est toujours en conflit avec les autorités pour récupérer ses biens. Le second est une femme, Brylyne Chitsunge, PDG d'El Passo Farms en Afrique du Sud, qui serait apparentée au premier ministre zimbabwéen, Morgan Tsangirai. Les deux conseillers auraient un grosse influence sur les choix stratégiques de Marc Ravalomanana. Ils semblent en fait avoir surtout une démarche orientée vers le « business », observe la *LOI*.

tion déconcertante à l'origine de sa déchéance ». L'avocate de la famille, Me Hanitra Razafimanantsoa, dénonce des irrégularités dans l'accomplissement de la mission. Tojo Ravalomanana avait déjà connu, quelques jours après son arrivée, un imbroglio judiciaire concernant le ressortissant américain, John Ferry, qui l'accompagnait. Suspecté de fomenter des troubles à Madagascar, celui-ci a été expulsé du territoire. Me Hanitra Razafimanantsoa a affirmé que les hommes de la DST qui ont effectué la perquisition étaient accompagnés par un étranger.

09/02 - Le premier ministre soutient que ni lui, ni la hiérarchie du commandement militaire n'ont été informés de la démarche de la DST. Il dénonce une décision « non-consensuelle », qui va à l'encontre de la démarche d'apaisement. Ce n'est pas la première fois qu'Omer Beriziky soulève le problème d'une décision prise à son insu. Sa volonté de rester « neutre et impartial » explique d'ailleurs, dit-il, son absence aux cérémonies de commémoration de la tuerie du 7 février 2009. La Gazette vilipende le premier ministre, incapable de s'imposer face au pouvoir détenu par Andry Rajoelina.

10/02 - Le responsable de la DST déclare qu'il n'a pas de comptes à rendre au premier ministre, précisant que ses supérieurs hiérarchiques sont le secrétaire général de la présidence et le président de la Transition. Charly Nakany indique que la perquisition était « une mission confidentielle ».

10/02 - Le premier ministre encaisse les coups nés des dysfonctionnements de la mise en œuvre de la feuille de route mais ne désespère pas de réussir sa mission⁵. Il réclame le « respect des engagements » pris par les acteurs politiques ». Faisant référence aux dysfonctionnements récents au sein de l'exécutif, il déclare : « On peut parler de maladresses qui ressemblent à des provocations. Tant que des décisions se prennent de manière unilatérale, la mise en œuvre de la feuille de route se trouve en difficulté. C'est par le dialogue que les choses peuvent se régler. La décision de l'ancien président de revenir au pays, par exemple, n'a fait l'objet d'aucune discussion. Cela pouvait créer des problèmes aussi bien au niveau de l'ordre public, que de sa sécurité personnelle et celle de sa famille. Mais si la feuille de route est respectée, toutes les conditions pour un retour au pays sans problème de l'ancien président peuvent être réunies. (...) La consensualité doit être la règle, et cela doit commencer à notre niveau. (...) Il est vrai que le projet de retour de l'ancienne première dame avait un aspect de provocation, mais le gouvernement aurait dû être informé des décisions qui ont été prises dans ce sens. La même chose pour le cas d'Andranomanelatra [la perquisition au domicile de Tojo Ravalomanana]. (...) Les conséquences auraient pu être dramatiques. (...) L'apaisement nécessite que des concessions soient faites, et je suis prêt à en faire».

11/02 - Tojo Ravalomanana va porter plainte. A l'occasion d'une conférence de presse à son domicile avec la participation de Me Hanitra Razafimanantsoa, le fils de l'ancien président et son épouse ont annoncé le dépôt d'une plainte contre la DST. Un courrier sera adressé à la SADC. L'avocate a condamné l'irrégularité de cette perquisition, son caractère violent et le non-respect des droits de l'homme. Tojo Ravalomanana condamne le « terrorisme moral » que ferait régner le régime et demande à la communauté internationale de renforcer sa collaboration pour trouver une solution durable aux crises cycliques malgaches. À son avis cette affaire est une manière de pousser la mouvance Ravalomanana à quitter le processus de sortie de crise. « Je ne saurais mesurer les conséquences, si mon épouse et moi aurions été touchés par les tirs des éléments de la DST », s'interroge-t-il. Selon le général Randrianazary, secrétaire d'Etat chargé de la gendarmerie, la DST aurait dû aviser la gendarmerie avant de procéder à la perquisition. Selon les Etats-Unis: « l'utilisation abusive des services de sécurité à des fins politiques est inacceptable. Les services de sécurité doivent éviter toute action qui serait considérée comme une intrusion ou de l'intimidation des acteurs de la société civile ». Les Etats-Unis « appellent toutes les parties à éviter toute action qui pourrait mener à la violence ».

16/02 - Polémique entre la DST et Me Hanitra Razafimanantsoa. La famille de Tojo Ravalomanana confirme son intention de déposer plainte pour diffamation, perquisition illégale, destruction de biens, usage illégal d'arme à feu et intimidation. Nakany Charly qualifie l'avocate de « menteuse », ayant déjà cherché à couvrir d'anciens parlementaires ayant détourné à leur nom des véhicules publics. Il ajoute que les dépositions d'un domestique ne feront qu'apporter de l'eau au moulin des suspicions sur de possibles actions de déstabilisation sociale perpétrées par Tojo Ravalomanana. Suite à des rumeurs selon lesquelles la DST aurait projeté d'arrêter Tojo Ravalomanana, la population s'est mobilisée pour sécuriser sa résidence. Mais pour La Gazette, ce ne sont pas les habitants qui assurent la protection de Tojo Ravalomanana, qui redoute une arrestation, mais des mercenaires recrutés à Antsirabe par des fidèles de l'ex-président. Le commissaire Charly Nakany a démenti l'existence d'un nouveau de mandat de perquisition et d'arrestation et réaffirmé que la perquisition s'était déroulée de manière parfaitement réglementaire.

▶ Commémoration de la tuerie du 7 février 2009

⁵ Cf. le Blog Justmad - Blog d'Alain Rajaonarivony, journaliste http://storage.canalblog.com/50/66/448497/72706658.pdf

06/02 - Les événements du 7 février 2009 reviennent au premier plan à 3 semaines de l'expiration de la date butoir pour adoption de la loi d'amnistie. Le président de l'AV7 a exhorté les habitants de la capitale à rejoindre le palais présidentiel pour célébrer le 3ème anniversaire de ces évènements tragiques qui ont fait près d'une cinquantaine de morts et 175 blessés. Depuis quelques jours, les organisateurs de la commémoration diffusent des spots dans les médias pour remémorer ces événements, voire ceux du 10 août 1991, sous la présidence de Didier Ratsiraka. Ils exhortent l'opinion à ne plus accepter la violence, le désordre et le sang versé. Hajo Andrianainarive-lo, vice-premier ministre chargé de l'Aménagement du territoire, a qualifié la commémoration de « devoir de mémoire ».

Pour Vanf, de *L'Express*, de sa chronique du 13/02, la fermeture de médias «*différents*» prive l'opinion publique d'une autre lecture, indépendante et contradictoire. Cette démarche de réveiller la boue qui dort s'inscrit dans le contexte particulier du débat autour de l'amnistie large, prévue par la feuille de route. Tout le monde aura compris la manœuvre : ressortir des images soigneusement choisies, zoomer sur des blessures bien sanguinolentes, tendre le micro aux commentaires les plus virulents censés représenter l'opinion du «*vahoaka*», et assaisonner le tout d'un commentaire «*maison*». L'objectif est clair, le même qui a motivé le reniement des accords signés à Maputo et Addis-Abeba : empêcher le retour de Marc Ravalomanana à Madagascar. Que celui-ci ait mal agi, confondant Madagascar avec son entreprise Tiko, est un fait. Que, pour mettre fin à cette situation, il ait fallu brûler la radio nationale, livrer la capitale aux pillards, laisser s'instaurer l'anarchie dans les faits et dans les mentalités, restera une faute devant l'Histoire. Que le «*changement*» ait accouché de cette anarchie permanente (armée au bord de l'implosion, existence de bandes armées hors de contrôle, institutionnalisation de la vénalité) est un drame national.

Consciente de l'importance de l'enjeu, la mouvance Ravalomanana contre-attaque. Abordant l'affaire du 7 février à l'occasion de la conférence de presse tenue au soir du retour avorté de l'ex-première dame, les conseillers de l'ex-président - qui n'ont pas vécu ce drame - ont soulevé la question de la responsabilité de leur « client » et de la validité des preuves rassemblée à son encontre. « La justice malgache était-elle vraiment indépendante, lors du verdict par contumace ? », se sont-ils interrogés. Ils ont déclaré avoir fait le déplacement pour collecter des éléments afin de déterminer qui sont les responsables de la tuerie. Pour Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès et chef de délégation de la mouvance Ravalomanana, « des zones d'ombre persistent sur l'événement du 7 février. Le président Ravalomanana a toujours réclamé une enquête indépendante pour faire la lumière sur celui-ci », soutient-il, avant de lancer une pique contre Andry Rajoelina et de ses partisans, s'interrogeant sur leurs responsabilités aussi bien dans l'« affaire du 7 février » que dans celle du « Lundi noir » du 26 janvier 2009 et des « pertes humaines durant la crise ». Face au regain de tension, le premier ministre lance un rappel à l'ordre aux familles des victimes. Il les exhorte à « contribuer à un processus d'apaisement social dans le respect de la mise en œuvre de la feuille de route ». « Le contexte socio-politique de notre pays n'étant certes pas simple, la tolérance, le pardon, dans l'esprit du Fihavanana malagasy, et la considération de l'intérêt supérieur de la Nation sont les seuls vrais gages de sortie de crise », poursuit-il.

Au programme de la commémoration : culte œcuménique, dépôt de gerbes, discours du président de la Transition, témoignages de blessés et de familles de victimes, prise de parole de Tunisiens qui parleront de la lutte populaire et du renversement de régime Ben Ali. L'assistance devra, à l'occasion, être toute de blanc vêtue. *Tananews* note que qu'une vidéo passe en boucle sur toutes les TV : elle vise à rappeler les évènements tragiques du 7 février 2009 habillement associés à ceux du 10 août 1991, devant le palais présidentiel d'Iavoloha⁶, sous le régime Ratsiraka.

Monja Roindefo, ancien premier ministre de la HAT, n'a pas manqué de mentionner la dégradation de la situation politique depuis qu'il a rompu avec le régime. « Quand j'étais premier ministre, j'ai insisté sur la nécessité de traiter la loi d'amnistie ainsi que la sollicitation d'une commission juridique spéciale internationale en attendant la mise en place de la Haute Cour de Justice », a-t-il rappelé. Selon ses explications, cette commission juridique internationale devait traiter les affaires incriminant Marc Ravalomanana mais aussi Didier Ratsiraka.

Commentaire de L'Express: « À un moment où la feuille de route, signée par 11 entités, exige du gouvernement d'union nationale le retour sans conditions des exilés, on remue le couteau dans la plaie, moins pour le devoir de mémoire que d'aucuns mettent en avant que pour accabler celui qui a été condamné par la justice du pouvoir pour être l'auteur du crime du 7 février. L'application dans son intégralité de la feuille de route bute ainsi sur cet imbroglio entre deux positions inconciliables et que le gouvernement Beriziky devra rapprocher. Une

⁶ Les politiciens contestant le régime de l'Amiral Didier Ratsiraka avaient entraîné ce jour-là une foule de 400.000 personnes de la place du 13-Mai vers le Palais d'Etat d'Iavoloha, dans la proche banlieue de la capitale. Didier Ratsiraka se trouvait alors dans le Palais. Il s'ensuivit une fusillade à partir d'un hélicoptère et de plusieurs gardes présidentiels disséminés aux alentours. Nombre de survivants ont pu raconter par la suite leur fuite effrénée à travers les champs et les rizières. Il y a eu des morts, des blessés, des disparus. Le régime des « *Forces Vives* » qui a pris le pouvoir par la suite avait promis de faire la lumière sur ce massacre. A ce jour, aucune enquête n'a été diligentée. Le dossier semble enterré et oublié. Les leaders du mouvement, à savoir Zafy Albert, Richard Andriamanjato, et bien d'autres, poursuivent leur carrière politique. Didier Ratsiraka, après quelques années d'exil, a été de nouveau élu président de la République en mars 1997, sans aucune autre forme de procès. Il avait même été accueilli triomphalement à son arrivée à Ivato.

mission presque impossible quand on sait que toutes les décisions passent au dessus de sa tête et à son insu, à l'image des Notam, et que son conseil de gouvernement ne traite que des sujets de seconde zone. Il y a fort à parier qu'il aura du mal à aller jusqu'aux élections à ce rythme. La mise en œuvre de la feuille de route risque de s'arrêter à la mise en place des institutions, conditions nécessaires mais pas suffisantes pour retrouver une reconnaissance internationale totale que ne saurait traduire la présentation des lettres de créance. D'ailleurs la communauté internationale a jusqu'ici réclamé davantage d'efforts de la part de la Transition. Cela suppose un cocktail entre le souvenir et le pardon, entre l'intransigeance et la fourberie politique, entre l'inflexibilité et l'amnistie. Le pouvoir de consensus c'est à la fois partage des sièges et des responsabilités ».

07/02 - Rumeurs de coup d'Etat et d'émeutes à l'occasion de la commémoration : les forces de l'ordre se veulent rassurantes. « Ces derniers jours, des bruits ont circulé selon lesquels la capitale connaîtrait dans les prochains jours des émeutes et des casses. Que la population se calme : il n'en sera rien car tout cela reste au stade de rumeurs. Nous avons la situation sécuritaire bien en mains et il ne faut donc pas céder à la panique », a fait savoir le général Ravalomanana, CIRGN d'Antananarivo, pour exorciser l'angoisse qui s'est abattue sur la capitale, allant jusqu'à provoquer des fermetures de magasins. En ce qui concerne les rumeurs de coup d'Etat, le général exprime son étonnement et parle d'une « campagne de déstabilisation. La population doit garder confiance dans les forces de l'ordre ». Un membre du cabinet du ministre de la Communication, Jean-Paul Randrianiaina, ancien journaliste, connu pour avoir travaillé chez Viva TV, celui-là même qui avait provoqué les foudres du régime Ravalomanana en diffusant l'interview de Didier Ratsiraka fin 2008, a été limogé pour avoir propagé ces rumeurs par Internet. L'opération aurait été relayée par de très nombreux complices, d'après Madagate. Le ministre compte déposer plainte. Sobika écrit : « A la décharge de l'opinion crédule il faut reconnaître que les circonstances prêtent crédit à tous les scénarios fantasmagoriques, et que le public tellement mis à l'épreuve par tant d'inattendus dénouements, développe une sorte de parano collective qui le conduit à gober et parfois même à devancer les rumeurs les plus fantaisistes ».

08/02 - La commémoration suscite des questions sur la suite de la cohabitation au sein d'une Transition. Andry Rajoelina engage un combat contre Marc Ravalomanana et, dans une moindre mesure, contre Didier Ratsiraka. « Il ne s'agit pas seulement d'une simple commémoration mais d'un renforcement de la lutte, qui a conduit des martyrs à verser leur sang pour que les personnes avides de pouvoir ne reviennent plus au pouvoir », a déclaré le président de la Transition. « Ceux qui ont réalisé un crime, même s'ils sont encore vivants, sont déjà morts. (...) Ils ne sont plus des dirigeants, ni des hommes politiques mais des assassins », lance-t-il, en faisant le rapprochement entre l'événement du 7 février et la « marche du 10 août 1991 ». Le vice-président de l'association AV7 applaudit ces propos : « Nous demandons humblement à la communauté internationale de ne pas accepter le retour précoce de Marc Ravalomanana parce que comme vous voyez tout le monde est encore chaud, notre plaie n'est pas encore fermée. Pour nous le 7 février (2009) c'est comme hier ». Le porte-parole de l'association dénonce le « deux poids deux mesures » affiché par la communauté internationale pour le dénouement des crises en Afrique, faisant le parallèle avec le « printemps arabe ». Le président de la Transition met ainsi la pression sur le parlement en vue de l'adoption d'une amnistie sélective. Le premier ministre et plusieurs membres du gouvernement et du parlement issus des mouvances Ravalomanana et Zafy ont brillé par leur absence. Omer Beriziky a préféré s'éclipser devant une commémoration qui a pris l'allure d'une nouvelle déclaration de guerre à un moment où l'on parle plus que jamais de réconciliation nationale. Les observateurs s'interrogent sur l'incidence de ces déclaration sur la poursuite du processus de sortie de crise. Des Tunisiennes, annoncées comme ayant participé à la « Révolution du Jasmin », ont témoigné de leur expérience des luttes populaires. « Vous devez lutter pour vos élections (...) Non à l'ingérence des pays occidentaux. C'est vous qui devez lutter pour votre liberté », a conseillé Lina Ben Mheni, pressentie pour le Prix Nobel de la Paix en 2011, après la série de témoignages de ceux qui se sont présentés comme des victimes des événements du 7 février. « Personne ne veut voir Ben Ali (ancien président tunisien) au pays. Ils doivent être punis ». avance-t-elle, sous une salve d'applaudissements. La présidente de la plate-forme des associations pro-Ravalomanana reproche à Andry Rajoelina « d'instrumentaliser les évènements du 7 février 2009 afin de se maintenir au pouvoir ».

Le premier premier ministre de la Transition, Monja Roindefo, marque sa différence. Il évoque l'absence d'enquête officielle sur le dossier, 3 ans après les faits. « On parle d'enquête alors que moi, en ma qualité de premier ministre de l'époque, n'en ai diligenté aucune et n'ai reçu aucune conclusion. Je ne sais pas qui a diligenté ces enquêtes », a-t-il lancé lors de son dépôt de gerbes, qu'il a tenu à faire quelques heures après la cérémonie officiellement organisée par l'AV7. L'ancien chef du gouvernement reconnaît la difficulté de déterminer la responsabilité de ce qui s'est passé. « J'ai entendu des tirs provenant d'autres angles », témoigne-t-il.

▶ Arrestation de Joseph Akiva, l'un des supposés « mercenaires » de Ravalomanana

03/02 - Joseph Akiva, l'un des supposés « mercenaires » de Marc Ravalomanana, de nationalité israélienne et sud-africaine, est toujours en garde à vue à la brigade criminelle. En 15 jours, Joseph Akiva a subi 4 interrogatoires. D'après certaines sources, il aurait été, début 2009, à la tête d'un groupe de « mercenaires » qui encadraient les policiers sur la place du 13-Mai et certains d'entre eux auraient été aperçus au palais

d'Ambohitsorohitra lors de la fusillade du 7 février. Joseph Akiva serait revenu récemment à Madagascar en éclaireur pour préparer le retour de Marc Ravalomanana. Pour sa défense, il aurait soutenu être revenu dans le but de mettre en place une société de sécurité au sein de quelques aéroports mais, qu'au final, il n'a pu décrocher le marché⁷.

06/02 - Inculpé pour mercenariat, Joseph Akiva placé sous mandat de dépôt. Le témoignage de 2 ex-gardes présidentiels indique qu'il aurait formé des « commandos » à Ivato. « Joseph Akiva est poursuivi pour attentat dont le but est de détruire ou changer le gouvernement malgache et incitation à la guerre civile. Les actes que la justice lui reproche sont prévus et punis par les articles 87, 89 et 91 du code pénal », lâche le commissaire Charly Nakany, directeur de la sécurité du territoire, qui fait mention de l'existence de 3 témoins à charge. Il évoque notamment le témoignage de 2 ex-gardes présidentiels de Marc Ravalomanana. Ces militaires ont fait office de chauffeurs de Joseph Akiva pendant une dizaine de jours. Les faits se seraient vérifiés contre l'Israélien lorsqu'ils ont détaillé son emploi du temps durant son premier séjour à Madagascar. Arrivé dans la Grande lle mi-février 2009, il se serait employé à former une équipe de « commandos », constituée de civils et de militaires, en étroite liaison avec la présidence de la République. Le mouvement populaire faisait rage sur la place du 13-Mai pendant que le suspect dispensait sa formation. Lorsque la répression des manifestants a commencé, environ 10 jours après l'arrivée de Joseph Akiva, celui-ci a été aperçu avec 2 autres Israéliens et 2 Sud-africains au centre-ville, à Analakely, près d'un 4x4, en train de donner des instructions aux hommes de l'Emmo/reg. Joseph Akiva a débarqué à nouveau à Madagascar le 15 janvier 2012. Il devait repartir le lendemain du retour d'exil de Marc Ravalomanana, prévu le 21 janvier. Il a été appréhendé à son hôtel par la DST, qui le soupçonne d'avoir été envoyé en éclaireur à Madagascar pour faciliter l'arrivée de l'ancien président. Aucune arme n'a été découverte sur lui lors de son arrestation, mais les forces de l'ordre ont retrouvé un stylo enregistreur, une caméra ainsi qu'un dictaphone. En attendant son procès, l'ambassade kényane à Madagascar prend en charge les médicaments dont il a besoin pour un traitement de longue durée.

▶ Travaux parlementaires : code électoral, CENI

01/02 - Le code électoral, en discussion au parlement, confirme le choix du bulletin unique, une grande première à Madagascar. Le code électoral innove aussi en fixant les élections durant la saison sèche, du 30 avril au 30 novembre, sauf en cas de force majeure. Au sein de la CENI, le collège des représentants des candidats pourra « assister de plein droit en tant qu'observateur », à ses travaux, y compris au niveau de ses démembrements territoriaux, et ce durant toute la période électorale. Point important, le code électoral entérine l'une des dispositions de la feuille de route, à savoir le règlement du contentieux électoral et la proclamation définitive des résultats par la Cour électorale spéciale (CES) en lieu et place de la Haute cour constitutionnelle (HCC), du moins pour les premières élections présidentielles et législatives. Les membres du Congrès se sont affrontés sur d'un éventuel changement de la durée des campagnes (30 jours pour l'élection présidentielle et un référendum, 21 jours pour les législatives, les sénatoriales et les autres élections territoriales, 15 jours pour les communales). Certains groupes proches du pouvoir ont proposé de réduire ces durées pour la présidentielle et les législatives. Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès, s'y est opposé, arguant du fait que « ce texte a été proposé par la communauté internationale ». Les parlementaires ont mis l'accent sur la mise en place de la Cour électorale spéciale (CES) qui, selon eux, doit disposer d'une indépendance totale sur le règlement des contentieux électoraux. D'autres ont soulevé la question du contrôle du financement des campagnes.

09/02 - La présidence a enfin promulgué la loi sur la CENI. Plus d'une semaine s'est écoulée depuis la déclaration de conformité adoptée par la HCC. Un retard incompréhensible qui réduit le délai de désignation de ses membres à une semaine. Les corps dont les représentants seront « à élire par leurs pairs » (ordre des journalistes, ordre des avocats, corps des administrateurs civils, facultés de droit et corps des magistrats) risquent d'être pris de court. Les observateurs s'interrogent sur la volonté de l'exécutif à se soumettre au calendrier imposé par la Troïka.

13/02 - Convocation d'une nouvelle session extraordinaire du Parlement. L'adoption du projet de code électoral, qui n'a pas pu être examiné par la Chambre Haute lors de la 2ème session, figure à l'ordre du jour de cette nouvelle session. La présidence indique la possibilité de dépôt d'autres textes durant la session. Il laisse entrevoir l'éventualité de la transmission du projet de loi portant code d'éthique et de bonne conduite, voire celui ayant trait à l'amnistie mais aucun engagement précis n'est pris sur ce dernier point, alors que la SADC juge cette question prioritaire. Aucune réunion récente du conseil de gouvernement ni du conseil des ministres n'a encore formellement examiné le projet de loi d'amnistie.

⁷ Selon la *LOI*, Joseph Akiva est responsable de la petite société israélienne Insight Security Consulting. Son séjour à Madagascar avait pour but de s'informer de l'évolution du contrat de sécurisation des aéroports malgaches, attribué en 2010 à SRDI et qui a ensuite été gelé par l'ACM. Lors de l'appel d'offres pour ce contrat, il représentait la société israélienne Avisure, qui est arrivée en seconde position derrière SDRI.

16/02 - Ouverture de la nouvelle session parlementaire. Le président du CST favorable à un conclave des acteurs de le feuille de route, à l'initiative d'Andry Rajoelina. En marge de la cérémonie d'ouverture, le président du CST, le général Dolin Rasolosoa, a exhorté le président de la Transition à réunir tous les acteurs de la feuille de route afin de mettre en œuvre un cadre bien défini pour son application. Dans cette optique, il préconise la convocation de la communauté internationale, des entités signataires de la feuille de route ainsi que des membres de la société civile. Les questions liées au retour de Marc Ravalomanana ou encore l'organisation des futures élections sont autant de sujets cruciaux qu'il faudrait régler durant ce conclave. De même, la définition des responsabilités de chacune des parties prenantes à la feuille de route, dont les entités signataires, les institutions. la communauté internationale ou encore les médiateurs, devrait être inscrite dans l'ordre du jour de cette réunion. D'après Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès, les 4 chefs d'Église, membres de la FFKM, ont donné leur accord pour reprendre en main la médiation malgache-malgache, et ce, conformément aux attributions que la feuille de route confère à la société civile (article 28). Le FFKM serait en train d'examiner les modalités de réalisation de cette initiative mais il fait preuve de prudence. Dans une certaine mesure, l'attitude des chefs d'Église est compréhensible car ils commencent à faire l'objet d'attaques de la part des soutiens du régime. « Le FFKM ne doit pas encore faire son retour sur la scène politique, dans la mesure où cela pourrait affaiblir sa cohésion », fustige Jean Lahiniriko, président de l'UDR-C, plateforme de soutien à Andry Rajoelina, qui rappelle les échecs de la confédération des Églises lors de sa médiation en 2009 et les conséquences de celle-ci. Par ailleurs, le président du Congrès regrette qu'un seul projet de loi ait été soumis au Parlement, pour cette 3ème session extraordinaire, alors que les parlementaires auraient demandé que 3 projets, au moins, leur soient transmis, afin d'accélérer le processus de sortie de crise et l'instauration d'un climat d'apaisement. Rien ne dit que le projet de loi d'amnistie pourra être débattu au cours de cette session dont la durée est limitée à 12 jours.

17/02 - Une frange significative de la société civile regrette de ne pas avoir été associée à l'élaboration des textes sur la CENI (renommée CENI –T, « *T* » pour Transition). L'AOSC, menée par Lalao Randriamampionona et Madeleine Ramaholimihaso, réclame une CENI « réellement indépendante ». « L'élaboration de cette commission s'est faite dans la précipitation. Nous en appelons ainsi à la conscience et à la diligence de tous les partis signataires de la feuille de route pour prendre les mesures appropriées », a-t-elle déclaré, annonçant son intention de saisir Omer Beriziky, premier ministre, et la Troïka. L'AOSC envisage cependant de présenter des candidats pour la CENI, contrairement au Club développement et éthique (CDE), de Serge Zafimahova.

22/02 - Code électoral : le Congrès rejette l'empreinte digitale. Il valide l'apposition d'une croix sur le bulletin unique, un choix jugé « *classique et réaliste* » en lieu et place de la proposition du CST, expliquant qu' « *une empreinte digitale est à la limite encore identifiable, ce qui serait contraire à l'anonymat d'un vote* ». « *Cette technique, si elle autorise moins de possibilités de fraudes, comporte cependant plus de risque d'influence* », confie un membre du Congrès. Le cas de bulletins précochés mentionnés par des observateurs lors du référendum constitutionnel du 17 novembre 2010 avait conduit à rechercher une parade. La technique de l'empreinte digitale a été utilisée avec succès dans nombre de pays mais lorsque les candidats sont nombreux, des électeurs ont parfois du mal à apposer leur empreinte sur une seule case(jusqu'à 7 % de bulletin annulés pour ce motif). Le texte devra encore poursuivre ses navettes entre les 2 Chambres, le dernier mot devant revenir au Congrès.

Commentaire de *Tribune*: « Il faut plutôt voir dans cette proposition incongrue [apposition de l'emprunte digitale sur le bulletin unique] une manœuvre de diversion, permettant d'une part de grappiller quelques jours de session avant la date du 29, et d'autre part d'éviter à l'opinion de remarquer un autre amendement proposé par le CST. Cet amendement porte sur le raccourcissement des périodes de campagne électorale, ramenée pour les élections présidentielles à 21 jours contre 30 jours dans la proposition initiale. Voilà un sérieux bonus pour les « candidats d'État », pouvant disposer de moyens de déplacement dans toute l'île que leurs adversaires n'auront pas ».

25/02 - Clôture de la troisième session extraordinaire du Parlement. Mamy Rakotoarivelo, chef de délégation de la mouvance Ravalomanana et président du Congrès, regrette que l'exécutif n'ait soumis aux assemblées que 2 projets de loi (refondation de la CENI-T et refonte du code électoral) pour les 2 dernières sessions extraordinaires de 2 fois 12 jours, qui ont coûté fort cher aux finances publiques, alors que certains parlementaires ont brillé par leur absence. Il regrette que les projets de loi relatifs aux mesures d'apaisement, dont le projet de loi d'amnistie, n'aient toujours pas été transmis et souhaite que ce texte fasse l'objet d'une nouvelle session extraordinaire. Il doute qu'à ce rythme des élections puissent se tenir cette année 2012.

27/02 – Les textes électoraux adoptés par le Parlement sont encore susceptibles de retouches. « Il se pourrait qu'il y ait encore une réflexion à mener sur l'indépendance et l'autonomie de la CENI-T. On apportera des modifications si nécessaire pour que la CENI-T soit indépendante », a laissé entendre Pierrot Rajaonarivelo, ministre des Affaires étrangères, en marge de sa rencontre avec le colonel Tanki Motahe, directeur de l'Organe sur les politiques, défense et affaires sécuritaires de la SADC. Le manque de visibilité du processus de mise en place des instruments juridiques relatifs aux élections persiste, alors que ce chantier a été ouvert il y a 7 mois. Omer Beriziky a indiqué de son côté que le code électoral, qui a occupé deux sessions extraordinaires du Parlement, pourrait lui aussi être amendé par la CENI-T.

▶ Médiation internationale, SADC, UA

01/02 - L'UA n'a pas pris le temps de discuter du dossier malgache lors de son 18ème Sommet qui s'est tenu à Addis-Abeba, accaparé qu'elle était par ses problèmes internes de fonctionnement. L'organisation se contente de saluer « les avancées notoires constatées depuis la signature de la feuille de route » et rend hommage à la médiation conduite par la SADC. Les personnalités rencontrées en marge du Sommet par les représentants des mouvances n'ont fait que rappeler que la mise en œuvre de la feuille de route reste la seule voie possible pour le retour à l'ordre constitutionnel. Selon RFI, « tous ont répété qu'il faut aller au plus vite, et au mieux vers les élections. Mais les positions de la communauté internationale restent toujours ambiguës, en tout cas les politiciens malgaches y trouvent chaque fois sujet à interprétation. Quand la SADC réclame des mesures d'apaisement et une loi d'amnistie avant fin février, chacun voit midi à sa porte ».

13/02 - Après des mois d'attente, la SADC semble enfin en mesure d'installer son bureau de liaison. Selon Pierrot Rajaonarivelo, ses premiers responsables ont obtenu leur accréditation. Pour l'instant, ils sont au nombre de 4, avec à leur tête Sandile Schlalk. Du personnel local pourrait venir étoffer l'équipe. À part le suivi du processus de sortie de crise en général et l'appui du dialogue malgacho-malgache, celui-ci devrait « trancher en cas d'interprétation litigieuse de la feuille de route », rappelle le ministre des Affaires étrangères. Les tergiversations de la SADC pour la mise en place de ce bureau ne sont pas sans conséquences sur le processus de transition. Les tensions nées du retour avorté de l'ancien président et de son épouse, ou encore les divergences dans la mise en place des institutions transitoires, voire l'interprétation de la feuille de route, en sont l'illustration.

24/02 - La SADC laisse planer le doute sur ses intentions à l'approche de la date butoir du 29 février pour le vote de l'amnistie. « La question n'est pas là. Le plus important, c'est le processus, l'engagement des acteurs politiques malgaches à avancer pour la mise en œuvre de la feuille de route », déclare le colonel Tanki Mothae, directeur de l'organe de la SADC en charge de la défense et des affaires sécuritaires. Une déclaration jugée ambiguë par les observateurs. Le bureau de liaison de la Troïka, censé accompagner le processus de sortie de crise, consulte les entités politiques et envisagerait de convoquer une réunion des groupes politiques signataires de la feuille de route pour tenter de lever les obstacles. Certaines entités politiques anticipent les éventuelles critiques sur le non-respect du calendrier établi. Elles tirent à boulets rouges sur la SADC, en particulier sur le bureau de liaison, attendu depuis novembre, et qui serait responsable à leurs yeux de la situation de blocage actuelle. Le ministre des Affaires étrangères, Pierrot Rajaonarivelo, admet que les responsabilités sont partagées. Manandafy Rakotonirina, président national du MFM et soutien de Marc Ravalomanana a invité le gouvernement à accepter le retour du médiateur, le ministre sud-africain Marius Fransman, pour dénouer la crise.

28/02 – Non-respect de l'échéance du 29 février pour l'adoption de la loi d'amnistie : la Troïka évoque l'excuse du cyclone. Elle exhorte les acteurs politiques à garder le calme. Marius Fransman, vice-ministre sud-africain des Relations internationales et de la coopération, ne dramatise pas la situation mais il invite Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana à ne pas « créer de problème supplémentaire » dans l'application de la feuille de route, notamment en incitant leurs partisans à la violence. La SADC semble ainsi se résoudre à renoncer à sa date butoir, pour mettre l'accent sur la poursuite du processus. L'argument du cyclone « entravant le processus » permet à la Troïka de jouer les prolongations, bien que la procédure d'adoption de la loi d'amnistie ait été bloquée bien avant la survenue de Giovanna. Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice, reste à cheval sur le principe du respect des procédures et rejette toute précipitation. La mouvance Ravalomanana préfère s'en tenir au calendrier initial et attend que la SADC maintienne sa pression. Le projet de loi d'amnistie serait inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil du gouvernement mais aucune date n'a encore été fixée pour une prochaine session parlementaire.

▶ Les difficultés du gouvernement de consensus et les inquiétudes sur le devenir de la feuille de route

07/02 – « Crise politique : des intellectuels côtiers interpellent », titre La Gazette. Le quotidien indique avoir été contacté par des intellectuels natifs de différentes provinces côtières pour dénoncer le conflit qui s'éternise entre Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina, deux Merina, qui bloquent toute sortie de crise. « Nous sommes des cadres côtiers qui s'inquiètent de l'avenir de Madagascar. Jusqu'ici, nous sommes restés à l'écart de cette guerre qui oppose deux hommes issus des hauts-plateaux, d'une même ethnie. Nous ne sommes pas des tribalistes. (...) Nous agissons pour l'unité nationale. Cependant, le comportement actuel de Marc Ravalomanana, qui n'a jamais porté les Côtiers dans son cœur durant son mandat, nous préoccupe au plus haut point. A terme, nous craignons que des élites originaires des provinces s'insurgent avec violence contre ce monopole de Ravalomanana et de Rajoelina quant à la gestion de l'île. Au cas où ils ne s'entendraient pas, le pire est à craindre. (...) Prochainement, nous avons l'intention de mobiliser les forces vives côtières afin d'interpeller la classe politique et la communauté internationale sur la misère des Malgaches, sans exception».

- **08/02 L'ambassadeur de France, Jean-Marc Châtaigner, «** *pour le renforcement du rôle de Beriziky* ». Il estime que les attributions principales ainsi que les capacités de décision du premier ministre de consensus doivent être mieux définies, afin qu'il puisse contribuer efficacement à améliorer et à accélérer le processus de sortie de crise en focalisant tous ses efforts vers la bonne mise en œuvre de la feuille de route. L'ambassadeur se dit fort préoccupé les récents évènements (interdiction de retour de Lalao Ravalomanana et perquisition au domicile de Tojo Ravalomanana). « *Ces faits me paraissent bien contraires à l'esprit et à la lettre de la feuille de route* », a-t-il déclaré. Il rappelle qu'il est important, dans le contexte de mise en œuvre la plus consensuelle de la feuille de route, d'éviter les décisions non concertées, susceptibles d'être interprétées comme autant d'actes unilatéraux ou de provocation. Dans une lettre adressée à Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès, Jean-Marc Châtaigner écrit : « *j'ai pris connaissance avec étonnement des déclarations que vous auriez faites lors d'une conférence de presse à l'hôtel Colbert. (...) Vous auriez notamment qualifié, à cette occasion, la position de la France « d'ambiguë » dans le processus de sortie de crise malgache ».*
- 11/02 Raharinaivo Andrianantoandro, ancien président du Congrès annonce son retour sur la scène politique. Il suggère une autre voie : « ni Rajoelina, ni Ravalomanana ». Le chef de file de l'aile dissidente du TIM déclare notamment : « Aujourd'hui, avec tous les foyers de tension qu'il y a au pays : les grèves à l'université, les conflits entre magistrats et policiers, le malaise dans les casernes, les relations tendues entre le premier ministre et le président de la Transition, on sent une cacophonie certaine. Le pays est en danger. Je me suis dit qu'il était temps de parler, de faire des propositions politiques. (...) À mon avis, il faut que les deux personnalités règlent leurs affaires et laissent la population et ceux dont le sort ne dépend pas de l'amnistie, aller de l'avant, vers les élections. (...) Je les appelle à ne pas prendre en otage la population. Je lance également un appel aux acteurs politiques à ne pas aller dans ce sens et à se mettre sur la bonne voie pour la recherche des voies et movens pour la mise en œuvre de la feuille de route ». Raharinaivo rejette l'option d'un directoire militaire dont la rumeur court à nouveau. Un bruit qui, d'après lui, traduit un malaise dans les casernes et qui menace la paix. Il n'écarta pas l'éventualité d'un retour de Marc Ravalomanana pour redémarrer une carrière politique mais il marque ses distances : « Je ne souhaite pas revivre un système politique pour servir une ambition personnelle et satisfaire un besoin personnel. J'aspire plutôt à m'associer à un système permettant de partager une vision », prévient-il. « Je n'ai rien contre le retour des exilés », déclare-t-il, « mais ces derniers doivent donner un gage de responsabilité dans la mise en œuvre de la feuille de route », ajoute-t-il.
- 13/02 Omer Beriziky dans l'œil du cyclone ? Selon *Le Courrier*, des proches de la présidence opteraient pour le limogeage d'Omer Beriziky. Cette hypothèse est perceptible à travers certains médias où les interventions et les commentaires vont dans le sens de son remplacement par un homme en uniforme, ce qui signifierait la révocation de la feuille de route. Considéré à juste titre comme un « *faux naïf* », il prône l'apaisement, réclame le respect des engagements des acteurs signataires, mais finalement ne dispose pas de texte adéquat pour asseoir sereinement son pouvoir, estime le quotidien. L'attitude du premier ministre est pourtant louée par la communauté internationale, le SMM et la confédération des grands corps de l'Etat...
- « *Y-a-t-il encore une issue à la feuille de route* ? », s'interroge *L'Express*. Les plus optimistes veulent encore y croire alors que tous les signaux semblent au rouge. Il est maintenant clair qu'il y a bel et bien mésentente entre Omer Beriziky et Andry Rajoelina. Ce dernier s'est vu imposée par la Troïka une personnalité pour lequel il n'a visiblement aucune affinité. Pour la première fois, on a droit à un premier ministre qui ose affirmer son indépendance, déclarant, depuis le début, que son seul patron est la feuille de route. Le gouvernement semble devenu ingérable avec sa composition hétérogène et les positions prises par certaines mouvances. En tout cas, à l'allure où vont les choses, on se demande si le premier ministre sait ce qu'il lui reste à faire. À l'intransigeance de Rajoelina concernant le cas inamnistiable de Ravalomanana, la SADC répond par une inflexibilité sur la nécessité absolue de boucler la loi d'amnistie avant la fin du mois. Deux positions aux antipodes l'une de l'autre et qui risquent de prolonger la durée de la Transition. De deux choses l'une, soit on respecte la feuille de route dans son intégralité et on se dirige vers des élections incontestables, soit on la met de côté et on s'achemine vers des élections « *maison* » qui valent ce qu'elles valent sauf qu'elles n'apporteront pas la reconnaissance internationale recherchée.
- 18/02 Des membres du gouvernement proches d'Andry Rajoelina critiquent ouvertement le premier ministre Omer Beriziky et Ruffine Tsiranana, ministre de la Décentralisation, issue de la mouvance Ravalomanana, dans une affaire concernant le limogeage de 4 maires de la région Sofia. Les élus déchus ont été remis en place 24 heures plus tard par une délégation gouvernementale qui s'est rendue spécialement sur place. Omer Beriziky, qui avait signé les arrêtés, est revenu sur sa décision. Le ministre de l'Intérieur, Florent Rakotoarisoa a condamné un « véritable coup d'État » commis par la ministre de la Décentralisation, qui a remplacé les maires élus par des PDS. Dans le contexte de guerre froide entre Andry Rajoelina et Omer Beriziky d'une part, entre les partisans du président de la Transition et la mouvance Ravalomanana, d'autre part, l'affaire a pris une réelle dimension politique. Le « cafouillage » gouvernemental est exploité, tant par les proches d'Andry Rajoelina que par la mouvance Ravalomanana. La solidarité de l'équipe gouvernementale est une nouvelle fois mise à mal.

20/02 - La Conférence des Entités Fédéralistes de Madagascar (CNEF), présidée par ministre de la Fonction publique et des Lois sociales, Tabera Randriamanantsoa, renie la Constitution de la IVème République. « Le pays est actuellement dirigé par un Etat totalitaire et non unitaire, raison pour laquelle la CNEF rejette catégoriquement cette Constitution faite à la va-vite. Dans le contexte actuel, il faut une Constitution fédérale, prioriser le fédéralisme si nous voulons sortir le pays de cette crise. Dans la même foulée, la CNEF prône la réconciliation nationale, laquelle devra être dirigée par le professeur Zafy Albert », a-t-il expliqué. La CNEF lance un appel au FFKM et à la CNOSC pour l'organisation conjointe d'une rencontre entre les 3 anciens chefs d'Etat et le président de la Transition afin de mettre la réconciliation sur les rails, sans l'ingérence des africains. Concernant l'amnistie, la CNEF précise qu'il revient au comité chargé de la réconciliation nationale de diligenter cette opération, les parlementaires poursuivis ne pouvant être juge et partie dans le débat pour l'adoption d'une loi qui leur permettra de se présenter aux élections.

Omer Beriziky appelle les acteurs politiques à respecter la feuille de route. « Aucun d'entre nous, pour des calculs bassement politiques, n'a le droit de faillir à ses impérieuses obligations de respecter strictement ses dispositions [de la feuille de route] au risque de faire perdurer dangereusement la Transition, et enfoncer encore davantage le peuple dans un abîme de pauvreté insupportable », a prévenu le chef du gouvernement, en présence de l'ambassadeur de l'UE. « Nul n'ignore que le respect sans faille de la lettre et de l'esprit, ainsi que la mise en œuvre, de bonne foi, de l'intégralité des dispositions de la feuille de route, et non certaines d'entre elles seulement, conditionnent la reconnaissance internationale des autorités de la Transition et les engagements de la communauté internationale », a-t-il souligné, évoquant de celle-ci à l'organisation des élections et à la levée des sanctions. « Comme aucun d'entre nous, les gouvernants ne peuvent parler au nom des 20 millions de Malgaches, étant donné que nous ne sommes pas des élus », soutient-il. Le message est délivré alors qu'il ne reste plus que quelques jours avant l'expiration du délai fixé par la Troïka pour l'adoption de l'amnistie. La date butoir du 29 février a été rappelée au premier ministre le 13 février par Sandile Shalk, chef du bureau de liaison de la SADC. La persistance de la confusion et le manque de cohésion au sein du pouvoir exécutif entravent la mise en œuvre de la feuille de route, observe Le Courrier. Signe de ce malaise, cela fait plus de deux semaines qu'aucun conseil de gouvernement ni de ministres, ne se sont tenus.

L'opposition emmenée par la mouvance Zafy entend organiser des manifestations le 29 février pour « destituer le président de la Transition ». Cette annonce fracassante en a été faite par Lalatiana Ravololomanana. « Nous n'allons pas être des complices de l'actuel pouvoir de la Transition. Notre but est de le destituer, de renverser son président », a-t-elle tonné, affichant sa détermination d'« en finir avec l'actuelle équipe corrompue de la Transition qui n'est pas apte à organiser de véritables élections justes ». Albert Zafy a néanmoins tenté de tempérer ses ardeurs, préconisant « une réunion qui devrait sortir des solutions à la crise actuelle ». Il affirme que sa mouvance n'agit pas en solitaire mais sera en tandem avec plusieurs autres entités, avec pour objectif d'aboutir à la fin du mois. L'ancien chef de l'État affirme que « la mouvance Zafy n'est pas la seule à vouloir la destitution de Rajoelina », en faisant référence au mécontentement de groupements politiques comme l'Escopol, réputé proche du pouvoir. Une nouvelle frange de la mouvance Ravalomanana, dénommée Vahoaka miray (VAMI), composée de proches de l'ancien président, rallie la ligne dure de la mouvance Zafy. VAMI écarte l'idée d'un « mouvement de rue » Quelques stratégies ont été évoquées, dont « une grève de la faim ». Le mouvement envisage d'appeler les citoyens à se vêtir de noir le 29 février pour exprimer sa lassitude et sa consternation face à la situation politique.

21/02 - Le rendez- vous du 29 février fixé par la mouvance Zafy se précise. Il a ainsi été décidé que cette désormais aile radicale de l'opposition, emmenée par l'ancien président, tiendra un grand rassemblement à sa résidence officielle, avec pour objectif de décider d'une sortie de crise. « Tous les Malgaches sont invités. Il est temps qu'ils prennent leurs responsabilités », a affirmé Lalatiana Ravololomanana.

21/02 - L'avenir immédiat de l'amnistie en pointillé, la transition en danger. Il est quasiment certain que la date butoir du 29 février ne pourra pas être respectée et le pouvoir prépare le terrain dans ce sens. L'inscription du projet de loi à l'ordre du jour du Parlement dépend des ministres responsables du dossier, esquive Victor Manantsoa, ministre chargé des Relations avec les institutions. En principe, le projet de loi à examiner en conseil du gouvernement aurait d'abord dû se discuter au niveau du comité ad hoc interministériel chargé de la mise en œuvre de la feuille de route mais cette réunion n'aurait pas pu avoir lieu à cause du nombre insuffisant des ministres concernés présents. 7 entités signataires de la feuille de route ont rencontré le premier ministre Omer Beriziky mais rien n'a filtré de cette entrevue qui aurait eu pour objet de discuter des responsabilités des uns et des autres et d'œuvrer à la réconciliation des deux chefs de l'exécutif, après leur « guerre froide » de ces derniers temps. Les étapes à franchir avant le dépôt du texte au Parlement sont encore nombreuses. « À chaque étape, chaque intervenant pourrait faire appel à des experts aussi bien nationaux qu'internationaux pour recevoir des éclaircissements », souligne le ministre de la Communication, qui s'oppose à l'ultimatum de la SADC.

25/02 – Nouvelle initiative pour la relance du dialogue malgacho-malgache : le « *Diniky ny samy Malagasy* » [Dialogues entre Malgaches] voit le jour. Le doyen de la faculté des Sciences de l'université d'Antananarivo, Paul Rajaonarivelo, annonce l'organisation de 2 jours de débats, les 29 févier et 1^{er} mars, au siège de la mouvance

Zafy. Selon Lalatiana Ravololomanana, proche collaboratrice de Zafy Albert, l'initiative a reçu l'aval de la Troïka. Pour une partie de l'assistance à cette réunion de lancement, l'initiative vise clairement à tourner le dos à la feuille de route et ignorer l'ultimatum de la SADC, pour tenter de redonner aux malgaches le pouvoir de décider de la sortie de crise. Des invitations ont été adressées à toutes les formations politiques, à la société civile et aux Eglises. Le Pr Raymond Ranieva a assisté à cette conférence de presse de lancement.

Le parti Otrikafo entend organiser une manifestation populaire sur la place de la Démocratie à Ambohijatovo, en dépit du refus de la préfecture de police. Pour son président, Rajaonah Andrianjaka, la situation qui prévaut dans le pays est devenue intolérable. Le général Richard Ravalomanana, commandant de la CIRGN, prévient : « Face à l'entêtement du parti Otrikafo à tenir son rassemblement populaire sur la place d'Ambohijatovo en l'absence d'autorisation légale, les forces de l'ordre ont le devoir de prendre les dispositions qui s'imposent ». « C'est notre travail de faire respecter la loi et de veiller à la sécurité des biens et des personnes », a-t-il fait remarquer.

27/02 - Le meeting annoncé a fait un « flop » : la petite troupe de manifestants s'est tenue à distance de la place qui avait été cernée par l'Emmo/reg. Les animateurs ont renoncé à affronter les forces de l'ordre et ont fixé un nouveau rendez-vous à leurs partisans. Le parti affirme disposer d'une nouvelle feuille de route. Il exige que la mouvance Zafy quitte le processus de sortie de crise.

27/02 – Un remaniement du gouvernement serait envisagé pour tenter de résoudre les différents qui paralysent son action. Les ministres appartenant aux mouvances de l'opposition, celle de Zafy Albert en particulier, se trouvent dans la ligne de mire. Jean Omer Beriziky rejette pour l'instant cette éventualité, tout en admettant que son équipe traverse une crise, illustrée encore récemment par les décisions controversées du ministre de l'Environnement au sujet de la reprise de l'exportation des produits forestiers et de la ministre de la Décentralisation, désavouée pour le limogeage de plusieurs maires élus. Le gouvernement se trouve en outre impuissant à proposer une issue aux grèves et mouvements en tous genres qui se multiplient depuis 2 mois.

Le FFKM à l'écoute des politiques. Le Conseil avance prudemment dans la voie du retour sur le scène publique. Il préfère élargir ses consultations avant de définir sa position et le rôle qu'il pourrait jouer. « La branche du FFKM s'occupant des affaires nationales (Sefip) écoutera les hommes politiques sur leurs attentes, concernant l'implication du FFKM. Ce n'est qu'après que ce dernier verra ce qu'il pourra faire », a indiqué un porte-parole. Des discussions avec la société civile devraient également figurer sur l'agenda. Outre les trois chefs d'institution, la mouvance Ravalomanana est en première ligne pour réclamer l'implication du FFKM dans la résolution de la crise. De leur côté, les groupes politiques proches d'Andry Rajoelina lancent une contre-offensive pour torpiller toute initiative replaçant le FFKM dans le jeu politique. « Le FFKM doit limiter son rôle au suivi et au contrôle de la mise en œuvre de la feuille de route, selon les dispositions de celle-ci », lance Jean-Eugène Voninahitsy, président des « Autres sensibilités ». « Il appartient à la SADC et au bureau de liaison d'assurer la médiation et d'organiser les rencontres allant dans ce sens », poursuit-il. L'UDR-C n'est pas favorable non plus à ce retour du FFKM, prétextant qu'il pourrait « affaiblir sa cohésion ». Pour certains hommes politiques, enseignants-chercheurs, avocats, et membres de la société civile, réunis au sein du Comité pour le Salut du Pays ou « Komity ho fanavotampirenena », le recours au FFKM ne serait pas incompatible avec un appel à la prise de responsabilité des forces armées, « la seule entité apte à garantir la concrétisation d'une solution de sortie de crise ».

29/02 - La mouvance Zafy concrétise son « *grand coup* » **contre la Transition**. Sous la houlette de l'ancien président, initiateur du rendez-vous, plusieurs entités et groupements politiques, des « *simples citoyens* » d'après les responsables, vont discuter, pendant 48 heures, d'un palliatif de sortie de crise alternatif à la feuille de route. « *Cette rencontre devrait permettre de prendre de nouvelles orientations. La feuille de route a actuellement atteint ses limites* », déclare Lalatiana Ravololomanana. Le programme recense un nombre conséquent d'invités, parmi lesquels le bureau de liaison de la SADC, le corps diplomatique. L'UDR-C, formation proche du pouvoir, a confirmé sa présence. Mamy Rakotoarivelo, chef de la délégation Ravalomanana, a été cité comme l'un des orateurs potentiels. Jean Omer Beriziky devrait observer de loin ce rendez-vous. Le premier ministre a en effet récemment affirmé que la feuille de route est la finalité des dialogues entre Malgaches, écartant d'un revers de la main toute autre initiative se plaçant en dehors de ce cadre. Les formations pro-Rajoelina se concertent pour « *contrecarrer toute tentative de sortie de la feuille de route* », indique Jean-Eugène Voninahitsy, président des « *AS* ». Des sceptiques déclarent que la « *dinika* » est encore une manœuvre pour freiner la mise en œuvre de la feuille de route et pour déstabiliser le régime de transition.

▶ Menaces de déstabilisation et tentative de coup d'Etat, divers

10/02 - Quatre personnes arrêtées pour « tentative de déstabilisation ». Un officier, 2 militaires et un civil, ont été arrêtés et sont placés en garde à vue. Ces 4 personnes étaient sorties de prison en septembre 2011. Les militaires avaient été impliqués dans l'affaire FIGN et la tentative de coup d' Etat d'Ambohijanaka en 2010, tandis que le civil avait mis en cause dans l'attaque de la station de TV Viva en 2009. Des individus non identifiés auraient proposé 20 millions Ar aux militaires pour préparer et exécuter cette mission.

18/02 - Cinq militaires de nouveau arrêtés après avoir été relâchés récemment dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route. Incriminés dans l'affaire FIGN, ils avaient bénéficié d'une mise en liberté provisoire le 26 janvier. Arrêtés pour tentative de vol d'armes, 3 gendarmes ont été livrés au parquet, ainsi qu'un ex-militaire qui a recouvré la liberté en octobre 2011, après avoir été compromis dans une affaire de tentative de coup d'Etat, et un caporal des forces armées en service dans un magasin d'armes. Ils sont également soupçonnés d'avoir préparé l'élimination physique du président de la Transition, du commandant de l'Etat Major Général de l'Armée (CEMGAM), le général André Ndriarijaona, du commandant du Régiment d'Appui et de Soutien (RAS) et du général Richard Ravalomanana, commandant de la circonscription de gendarmerie. À cela s'ajoute une tentative de prise de contrôle d'un camp militaire. L'escouade aurait proposé à Marc Ravalomanana de réaliser son forfait le 6 ou le 7 février 2012, en contrepartie d'une somme 20 millions Ar. L'ancien président se serait entretenu au téléphone avec un autre gendarme qui est jusqu'alors en cavale. « Les résultats de l'enquête ont conduit à une piste. Toutefois, Marc Ravalomanana n'avait ni confirmé ni infirmé vouloir financer cette opération », ajoute une source proche du dossier. Les instigateurs de cet attentat voulaient empocher au moins 2 millions Ar chacun, leurs subordonnés 1 million Ar. Le réseau aurait été démantelé au moment du recrutement des complices.

20/02 - Selon les renseignements généraux de la gendarmerie, deux pays étrangers, l'Afrique du Sud et Haïti, sont cités dans l'affaire du coup d'Etat avorté des 6 et 7 février. Les éléments de la gendarmerie incriminés auraient eu des conversations téléphoniques avec des ressortissants de ces deux pays.

21/02 - Un caporal, un lieutenant et un civil ont été placés sous mandat de dépôt pour 3 chefs d'inculpation dont détournement d'armes auprès du RAS, tentative d'assassinat contre Andry Rajoelina, le général André Ndriarijaona et le général Richard Ravalomanana, et perturbation de l'ordre public. Les 2 autres prévenus ont bénéficié d'une liberté provisoire.

23/02 - Andry Rajoelina réclame des mesures contre les hommes politiques qui seraient impliqués dans la présumée tentative d'attentat contre sa personne. « Il va saisir la communauté internationale pour requérir des sanctions à l'encontre des politiques qui sont impliqués dans cette affaire, selon les exigences de la feuille de route », a indiqué un communiqué de la présidence. Andry Rajoelina s'en prend également à des hommes politiques qui « veulent le destituer, alors que la feuille de route interdit une telle démarche ». Il conclut que « lesdits politiques sont en train de sortir de la feuille de route, avec ce que cela pourrait générer comme conséquences négatives ». La mouvance Ravalomanana considère cette attitude comme une « manœuvre dilatoire afin de contourner l'amnistie ». « On cherche des prétextes fallacieux pour gagner du temps et détourner l'attention de l'opinion », rétorque-t-elle. L'Express trouve étrange que de présumées attaques interviennent contre Andry Rajoelina à chaque fois que la Transition se trouve à la croisée des chemins, citant 3 précédents de même nature qui n'ont jamais été éclaircis.

Deux personnes arrêtées par l'Emmoreg au centre ville pour avoir pris l'initiative d'une manifestation non autorisée. Une cinquantaine de personnes, munies de banderoles et de fanions, ont lancé un appel à l'armée, leur demandant de prendre le pouvoir pour « sauver la population ». Le ministre des Forces armées, le général Rakotoarimasy, a déclaré que les militaires n'accordent aucune importance aux appels des politiques et des simples citoyens les exhortant à prendre leurs responsabilités pour mettre fin à la crise.

01/02 - 336 partis dont 143 nés durant la Transition, selon une liste officielle arrêtée le 11 janvier. De 1958 à 2009, «*seules*» 193 formations avaient vu le jour. Selon un universitaire, cette explosion est liée à l'instabilité politique actuelle, chacun essayant de mettre à profit la situation pour profiter des opportunités financières et matérielles qui se présentent. De ce fait, bon nombre de chefs de micro-partis revendiquent l'élargissement des parties prenantes à la feuille de route, actuellement au nombre de 10.

04/02 - **Grâce présidentielle, 241 détenus ont quitté Antanimora**. Suite à la grâce présidentielle accordée à l'occasion de la cérémonie de présentation de vœux au palais d'lavoloha le 11 janvier, 241 détenus de la maison centrale d'Antanimora ont bénéficié d'une libération immédiate. 536 autres vont quitter la prison très prochainement. Ceux des autres centres de détention des provinces vont pouvoir recouvrer la liberté sous peu.

Marc Ravalomanana aurait importé en 2009 des armes antiémeutes chinoises avec l'aide de l'Afrique du Sud, selon des informations publiées hier par WikiLeaks⁸ et reprise par Jeune Afrique et le site sud-africain news24.com: « Le principal parti d'opposition sud-africain, l'Alliance démocratique (DA), (...) a demandé (...) l'ouverture d'une enquête après la publication d'informations selon lesquelles Pretoria aurait facilité la livraison d'armes à l'ex-président lorsqu'il réprimait les manifestations contre son régime ». Son porte-parole a déclaré que « le comité national de contrôle des armes conventionnelles (NCACC) devrait immédiatement autoriser une enquête sur des informations selon lesquelles Marc Ravalomanana a utilisé l'Afrique du Sud comme point de transit pour importer des armes anti-émeutes chinoises, avant le coup de force de 2009 qui l'a chassé du pouvoir ». Selon

⁸ Cf. blog Justmad - http://storage.canalblog.com/67/67/448497/73057911.pdf

le député, le montant de ces importations a atteint 230.000 euros en 2009. « Ce matériel a été exporté à destination des forces militaires ou paramilitaires juste avant le coup à Madagascar. Il y avait donc une forte probabilité que ce matériel anti-émeute ait été utilisé pour la répression interne». Les armes et équipements comprenaient des boucliers, des armures, des grenades et gaz lacrymogènes, des balles en caoutchouc et des uniformes en provenance de Chine. L'auteur du câble soulignait qu'un tel équipement pouvait être mortel, placé entre les mains des forces de sécurité malgaches, mal entraînées. D'après WikiLeaks, ces informations proviennent de l'Independent Sunday rapportant un « câble » du département d'Etat du 4 mars 2009. Pour ce même député, il serait mentionné que «sur au moins deux occasions distinctes, (...) le président a utilisé son avion privé, (...) dénommé Tiko Air, pour se rendre en Afrique du Sud afin de ramasser beaucoup d'engins anti-émeute pour ses forces de sécurité». Independent Sunday rapporte que « pour contourner la bureaucratie douanière, l'avion est arrivé à la section militaire d'Ivato (ou à la base aéronavale d'Ivato) où il a été déchargé. La cargaison a été transportée par des camions militaires pour être immédiatement déployée par les forces de sécurité ». Le député précise que le NCACC aurait été nécessaire pour autoriser le transport des armes à travers le territoire sud-africain ou dans les eaux territoriales. Mais ladite autorisation «ne figure pas dans le rapport annuel 2009. Cela suppose que Marc Ravalomanana a tenté d'importer des engins anti-émeute avec l'aide de l'Afrique du Sud. Mais ce n'est pas la seule vente suspecte. Le NCACC a également autorisé la vente d'équipement anti-émeute la même année. (...) Le NCACC n'aurait jamais dû autoriser ces exportations d'armes anti-émeute à Madagascar», conclut-il. Si ces révélations sont confirmées, on peut comprendre pourquoi Marc Ravalomanana aurait eu recours aux services d'experts étrangers pour former ses forces de sécurité et diriger ensuite les opérations sur la Place du 13-Mai et pourquoi il a ensuite choisi de s'exiler en Afrique du Sud.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

15/02 - Dénonciation des atteintes au droits de l'homme par le Collectif des citoyens de Madagascar (CCC)⁹. Le Collectif, dont l'un des animateurs est le professeur Raymond Ranjeva, adresse une lettre ouverte à la Commission de l'UE. Il rappelle que les accords de Cotonou et la Charte de l'UA sur la bonne gouvernance n'autorisent en principe, à l'auteur d'un coup d'Etat, ni la participation à la gestion d'une transition ni à l'organisation d'une élection, un principe qui n'a pas été respecté par la feuille de route. Le CCC dresse ensuite à l'inventaire des « violations permanentes des droits humains à Madagascar », par référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme, et dénonce « la violation continue de la feuille de route ». Le courrier fournit en annexe la liste des « détenus politiques » concernés par ces violations. Le CCC souhaite que l'UE et la France observe une attitude de retenue vis à vis du pouvoir de Transition et que la coopération se limite pour l'instant à l'aide humanitaire.

18/02 - L'association « *Unis et solidaires pour le respect des Droits de l'Homme* », dont le président est Fetison Rakoto Andrianirina, ancien chef de délégation de la mouvance Ravalomanana, dénonce « *la persistance des violations des droits de l'homme à Madagascar* ». Après en avoir dressé la liste, il en appelle à la SADC, à l'UA et demande la saisine de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples¹⁰.

23/02 - Respect des droits de l'homme : Madagascar se rattrape. Une réunion a été consacrée à la présentation du plan d'opérationnalisation des recommandations de l'examen périodique universel (EPU) des droits de l'homme. Les intervenants ont été unanimes à admettre que Madagascar a connu des retards importants dans la soumission de ses rapports nationaux. Pour y remédier à l'avenir, un comité interministériel de rédaction a été mis en place. Le dernier EPU a été examiné par le CDH le 15 février 2010 à Genève. Le dialogue interactif avec les pays présents à cette session a abouti à la formulation de 84 recommandations, dont 65 ont été acceptées par le gouvernement malgache pour être exécutées d'ici le prochain examen, en 2014. C'est dans ce cadre et sous l'impulsion du bureau représentant le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) que s'est tenue cette réunion, conjointement organisée par le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Justice. Le soutien financier des partenaires de Madagascar sera sollicité pour la mise en œuvre du plan d'opérationnalisation.

28/02 - Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) : la majorité des engagements inaccessible¹¹. La représentante du système des Nations unies, Fatma Samoura, et le premier ministre, Omer Beriziky, ont admis que les objectifs du millénaire ne seront pas atteints en 2015 pour Madagascar. Le pays a failli à ses engagements de lutter contre la pauvreté, la faim et la maladie. Madagascar pourrait cependant se rapprocher de ses engagements dans quelques domaines tels que l'universalisation de l'école primaire, la promotion de l'égalité et l'autonomisation des femmes, la réduction de la mortalité infantile et infanto-juvénile, la lutte contre le VIH/SIDA, le

⁹ Cf. Blog Justmad - http://storage.canalblog.com/17/71/448497/72901901.pdf

¹⁰ Cf. Blog Justmad - http://storage.canalblog.com/41/45/448497/72983876.pdf

¹¹ Cf. Blog Justmad - http://storage.canalblog.com/41/06/448497/73280134.pdf

paludisme et la tuberculose. Mais pour ce faire, il faudra redoubler d'efforts. Pour réaliser d'une manière progressive les OMD dans l'avenir, il faudrait, selon le premier ministre, tenir compte de deux contraintes majeures, d'ordre économique et d'ordre politique et institutionnel. Sur le plan économique, les projets miniers de plus en plus importants donneront-ils les effets positifs escomptés? Le pays pourra-t-il échapper à la « *malédiction des ressources naturelles* » ? La question centrale pour Madagascar est de savoir s'il faut prioriser les ressources allouées aux campagnes en visant l'accroissement de la productivité agricole ou s'il convient de se focaliser sur le développement des villes en comptant sur une dynamique urbaine pour développer les campagnes. En matière institutionnel, si l'on ne prend garde, remarque Omer Beriziky, la confiscation de la démocratie, la dérive autoritaire et la confusion entre intérêts privés et publics restent des menaces qui peuvent compromettre l'avenir du pays. Madagascar se trouve à la 151 ème place au classement de l'IDH, en recul de deux points par rapport à l'année dernière.

« Prisonniers politiques »

02/02 - Les familles des détenus militaires s'opposent à leur transfert. Regroupés au sein de l'association « *Maherifon'ny firenena 2009* », elles ont réagi au transfert de leurs proches dans les différentes prisons d'Ambatolampy, Antsirabe et Arivonimamo. « *La mise en résidence surveillée ne nous convient pas. Le transfert (...) n'est pas non plus inscrit dans la feuille de route qui ne prévoit que la libération effective », soutiennent-ils. Une décision qui ne va pas dans le sens de l'apaisement, selon leur avocat. Pour la ministre de la Justice, c'est le comité ad hoc qui a recommandé ces mesures, qui contribueraient à l'amélioration des conditions de détention des militaires. Les familles qualifient ces transferts d'inhumains car ils les éloignent de leurs proches. Visites et apports de nourritures ou de médicaments sont moins fréquents. Certains familles n'ont pas les moyens de payer leurs déplacements dans ces villes périphériques de la capitale. 31 militaires et civils ont été repartis dans plusieurs prisons, tandis que 4 gendarmes impliqués dans l'affaire FIGN du 20 mai 2010 ont recouvré la liberté pour bonne conduite, d'après les explications de l'administration pénitentiaire. Les seuls qui se trouvent encore dans la maison de force de Tsiafahy sont le colonel Coutiti et le lieutenant-colonel Raymond Andrianjafy.*

07/02 - Affaire BANI-FIGN: assignation à résidence annulée. 3 officiers ont été transférés à Antanimora, dans le quartier de prisonniers politiques. L'amélioration des conditions de détention des prisonniers militaires est remise en cause. Les colonels Vincent Toto et Ravoavahy, incriminés dans l'affaire de la BANI, à la minovembre 2010, et le commandant Ratsiorimanana, impliqué dans l'affaire de la FIGN, sont concernés par cette décision judiciaire. Une commission interministérielle ad hoc, qui s'est réunie le 19 janvier, avait tranché en faveur d'une amélioration des conditions de mise en détention des militaires poursuivis pour des infractions ou des crimes à caractères politiques. Ils sont 24 à en avoir bénéficié. Parmi eux, les colonels Vincent Toto et Ravoavahy ainsi que leur co-détenu, le commandant Ratsiorimanana, ont quitté la maison de sûreté de Tsiafahy le 23 janvier pour être placés en résidence surveillée à l'ancienne villa du président Philibert Tsiranana, à Mantasoa.

10/02 - Le général Raoelina de retour à la maison de force de Tsiafahy. Ayant bénéficié de mesures d'allègement des conditions de détention, le détenu avait été placé à la maison centrale d'Antanimora depuis le mois de janvier mais pour des raisons de mauvaises conduites et de menaces sur ses geôliers, les responsables de l'établissement ont décidé de le reconduire à Tsiafahy.

22/02 - L'état de santé du lieutenant-colonel Charles Andrianasoavina, « détenu à Madagascar, en évacuation sanitaire à La Réunion où il n'est pas en détention », s'améliore lentement. « La préfecture et la police réunionnaise ont notifié aux deux agents pénitentiaires assurant la garde du patient qu'ils ne doivent plus exercer leurs missions à l'hôpital Félix Guyon et doivent quitter le territoire français », a révélé un communiqué du conseil de gouvernement. Un membre de la famille détient encore une autorisation provisoire de séjour qui peut être maintenue s'il possède des moyens de subsistance et qu'il ne trouble pas l'ordre public.

▶ Epreuve de force entre la police et la justice, le SMM organise les assises de la justice

02/02 - Rencontre magistrats-policiers. Les deux parties se disent disposées à discuter de l'indépendance de la justice, malgré leurs mésententes dans l'« *affaire de Toliara* » ayant abouti à la mort d'un magistrat. Désiré Johnson Rakotondratsima, directeur général de la police nationale, affirme avoir eu des garanties de la part du SMM sur l'organisation de cette manifestation. Ce projet de rencontre intervient au moment où les divergences entre les deux parties restent fortes. Le président du SMM, Arnaud Marie Auguste, a adressé une lettre ouverte au président de la Transition et au premier ministre pour leur signifier que les magistrats sont prêts à reprendre leur service si les deux chefs de l'exécutif consentent à faire arrêter les vrais coupables du meurtre de Michel Rehavana, à reconnaître la part de responsabilité du ministre de la Sécurité intérieure, à prendre les mesures pour restaurer l'autorité judiciaire et à garantir la sécurité des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions.

03/02 – Dépôt d'une plainte du SMM contre Arsène Rakotondrazaka, ministre de la Sécurité intérieure. 3 charges sont mentionnées : non-assistance à personne en danger, discrédit jeté sur une décision de justice et

apologie de crime, et enfin tentative de soustraction de criminels à l'arrestation et aux recherches. Le directeur de la police judiciaire, Marcel Velontsara, se demande si la plainte du SMM apportera l'apaisement au pays. « La famille du défunt et la ministre de la Justice ont chacune déposé une plainte dans le cadre de cette affaire, n'est-ce pas déjà suffisant ? » a-t-il ajouté. Par ailleurs, le SMM estime que la nomination d'un nouveau procureur général près de la cour suprême est illégale et non conforme aux textes en vigueur. Ce nouveau procureur, Robertson Ranary Rakotonavalona, serait notamment appelé à traiter de la plainte du SMM¹².

03/02 - La délégation qui devait être conduite par le directeur de la police judiciaire, Marcel Velontsara, a fait faux bond à la réunion préparatoire des assises de la justice. Seule la gendarmerie nationale a envoyé une délégation mais il ne s'agissait que de simples éléments venus en quête de renseignements. La police affirme ne pas avoir reçu d'invitation officielle. Elle invoque aussi des motifs protocolaires (un syndicat n'est pas habilité à inviter un ministère). La police n'a pas l'intention de prendre part aux assises sauf si c'est la présidence, le gouvernement ou le ministère qui les organise. Le directeur régional de la police a rappelé que ses services avaient élaboré un projet similaire, revendiquant ainsi de manière indirecte la paternité de l'idée des états généraux. Un projet qui, finalement, a été pris en main par les magistrats. L'absence des policiers au rendez-vous des magistrats s'apparente à une riposte à la plainte déposée contre Arsène Rakotondrazaka, ministre de la Sécurité intérieure.

Pour *Madonline*, la cacophonie institutionnelle de la Transition serait une opportunité pour le pouvoir judiciaire d'affirmer son indépendance. Derrière cette vengeance à peine voilée se cache une intention du 4ème pouvoir à monter en puissance. Mais les magistrats grévistes commencent à perdre leur légitimité, les usagers de la justice et les justiciables souffrant de la fermeture des tribunaux depuis près d'un mois. Le discours politique du SMM, plein de défiance envers le pouvoir, divise l'opinion. Le blocage de l'appareil judiciaire révèlerait la déliquescence de l'Etat, propre à cette transition. « *Quand Andry Rajoelina ne peut pas utiliser ses forces armées, il n'a pas beaucoup de pouvoir* », conclut le site.

08/02 - Le SMM ouvre ses assises pour une justice indépendante. Le ministère a été invité à la cérémonie d'ouverture, il annonce qu'il répondra à cette invitation mais exprime le souhait que les magistrats reprennent le travail au plus vite. La tension concernant l'affaire de Toliara n'est pas retombée. Le SMM confirme que ses revendications antérieures sont toujours d'actualité. Des invitations ont été adressées aux représentants du corps diplomatique.

09/02 - Le « Oui, mais » de l'exécutif qui prône une démarche progressive pour aboutir à l'indépendance de la justice. Les magistrats réclament des réformes radicales et immédiates. « On va appliquer celles [résolutions des assises] qui peuvent être réalisables durant la Transition. Celles qui ne le seront pas attendront la IVème République », a indiqué le premier ministre, à l'ouverture du rendez-vous. « Si l'on juge, il faut accepter à son tour d'être jugé », rappelle-t-il, ajoutant que l'« indépendance de la justice ne se décrète pas mais s'acquiert, voire se mérite ». La Garde des Sceaux, se montre elle aussi prudente sur le calendrier d'exécution des résolutions qui seront adoptées à l'issue des 3 jours de débats, ainsi que sur les priorités. « Il faut une démarche progressive pour l'indépendance de la justice », a-t-elle souligné. Le SMM n'approuve pas ces réserves : « Nous ne voulons pas d'une réforme progressive, mais radicale (...). Nous sommes prêts à casser [l'interventionnisme] », affirme-t-il. « On prévoit plusieurs organes pour contrôler la justice. Nous pensons qu'il est nécessaire de mettre en place la Haute cour de la Justice. Cela réglera des choses », réplique-t-il. Les exigences des magistrats se heurtent aux dispositions de la Constitution, analyse le sociologue Paul Rabary. Dans son allocution, le premier ministre n'a pas cherché à minimiser la gravité de la situation. Il déclare notamment : « Selon des observateurs avertis des réalités, cette éruption du centre d'intérêt sur la justice a été provoquée d'une part, par des scandales intolérables nés des délits de corruption commis par des magistrats véreux ou des décisions de justice inacceptables et révoltantes, révélatrices d'une incompétence technique manifeste ou de manque d'indépendance des magistrats vis-à-vis des pouvoirs politiques et d'autres groupes d'intérêt, mais également, par la mauvaise conduite de magistrats dans leur vie extra-professionnelle et, d'autre part, par la manipulation politique et l'ingérence ou l'immixtion des pouvoirs politiques ou d'argent en son sein... ». Marius Arnaud Auguste, président du SMM, a reconnu que comme tout autre corps de la fonction publique, certains magistrats abusent de leurs pouvoirs et sont exposés à la corruption, fragilisant par leurs comportements tout le système judiciaire. Il a promis que le corps des magistrats, à travers le SMM, va entreprendre un assainissement interne afin de sanctionner les magistrats corrompus ou qui continuent de perpétuer les mauvaises pratiques, il appelle les justiciables à dénoncer les coupables, allant jusqu'à menacer de révéler le nom des magistrats qui déshonorent le corps. Le bâtonnier de l'ordre des avocats, Radson Solo, a mis le doigt sur des connexions existant entre des rabatteurs et des magistrats, mais aussi des avocats. « Faut-il des preuves pour admettre que des magistrats sont corrompus ? », s'interroge-t-il. En deux ans de fonction, pour-

.

¹² Selon la *LOI*, , Robertson Ranary Rakotonavalona, avait, lorsqu'il était procureur de la République, envoyé en prison Jean-Eugène Voninahitsy, alors député RSPD, en septembre 2001 pour émission de chèques sans provision. Il en avait fait de même en 2007 pour le PDS de Fianarantsoa, Pety Rakotoniaina pour « *atteinte à la sureté de l'Etat* » et, en mai 2010, en tant que procureur général près la cour d'appel, il avait condamné Marc Ravalomanana pour sa responsabilité supposée dans la tuerie du 7février 2009.

suit-il, des magistrats disposent de véhicules 4x4 et deux ou trois villas ; à moins d'avoir hérité d'un patrimoine conséquent ou gagné au loto, cela saute aux yeux, explique-t-il, exprimant le souhait que les magistrats décident de mettre fin à la corruption « aussi rapidement qu'ils ont décidé de la grève ».

La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'absence des représentants des forces de l'ordre. Par contre, la société civile a répondu en masse à l'invitation, de même que la communauté internationale. « C'est une note positive pour l'Etat de droit et de la bonne gouvernance », commente l'un des organisateurs.

- 09/02 Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice, cloue au pilori Arsène Rakotondrazaka, ministre de la Sécurité intérieure. « Je suis un membre du gouvernement et ne je peux rien dire sur un collègue. Mais dans un pays développé, avancé en matière d'Etat de droit et de bonne gouvernance, il suffit qu'un responsable prenne conscience de ce qui se passe pour démissionner sans attendre une revendication allant dans ce sens », a déclaré la Garde des Sceaux, en marge de l'ouverture des assises. Cette prise de position est analysée comme une mise en cause de l'exécutif, qui se refuse à trancher sur le limogeage du ministre, revendiqué par le syndicat.
- 11/02 A l'issue des 3 jours de leurs assises, les magistrats ont promis de « lutter contre toutes les formes de corruption et d'enrichissement illicite au sein de notre corps». Ils espèrent y arriver « en donnant l'exemple de notre comportement, en refusant toutes formes de corruption, (...) en dénonçant nos collègues ou supérieurs hiérarchiques qui seraient tentés de nous corrompre et en acceptant de nous soumettre à des sanctions effectives et exemplaires en cas de faute grave avérée », selon les résolutions adoptées, applicables « dans l'immédiat ». Arnaud Marius Auguste annonce la mise en place de « mécanismes » pour rendre effectifs ces engagements et il sollicite la « collaboration » de la population. En contrepartie, les magistrats réclament des gouvernants toute une série de mesures pour arriver à atteindre l'objectif fixé. Il s'agit, entre autres, du « refus » et de la « dénonciation publique de toutes interventions tendant à modifier le cours normal de la procédure judicaire ». Ils requièrent aussi une « déclaration solennelle [des gouvernants] condamnant l'instrumentalisation de la Justice, de s'abstenir et de sanctionner immédiatement toute ingérence dans le cours normal de la Justice ». Les participants prévoient des dispositions pour couper le cordon ombilical avec l'exécutif et exigent la clarification des relations de subordination entre le ministère de la Justice et le Parquet. Les revendications des magistrats portent également sur des réformes structurelles, voire constitutionnelles. C'est le cas des changements demandés en matière de composition du Conseil supérieur de la magistrature. Ils « exigent » la mise en place de la Cour suprême, composée de la Cour constitutionnelle (remplaçant la HCC), de la Cour de justice, de la Cour de cassation, du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes, mais également le Conseil supérieur de la transition en « tant qu'institutions ». La ministre de la Justice n'a pas signé la déclaration d'engagement contenant les résolutions de ces assises. Expliquant cette abstention, elle souligne que le représentant du premier ministre l'a déjà fait au nom du gouvernement. Parmi les autres non-signataires figurent également les représentants des forces de l'ordre que sont la police et la gendarmerie nationale, qui ont refusé de participer aux travaux.
- 13/02 Un service minimum pour les magistrats. Le SMM a décidé la poursuite de sa grève générale, assortie de service minimum à partir du 20 février. La décision a été prise à l'issue d'une assemblée générale qui s'est tenue lors des assises de la justice. Les déferrements sont donc encore suspendus, ce qui soulève des difficultés insurmontables pour l'organisation des gardes à vue, dont la durée se prolonge au-delà des délais légaux. Les prévenus pour délits mineurs sont relâchés.
- 14/02 La présidence de la transition prévoit une rencontre entre policiers et magistrats. Objectif : «jeter les nouvelles bases de collaboration entre ces deux entités étatiques, pour l'instauration de l'État de droit dans le pays », précise un communiqué. La décision a été prise à l'issue d'une rencontre entre Andry Rajoelina et le SMM. ce dernier en a profité pour remettre au président les résolutions des assises des magistrats pour l'indépendance de la justice. Selon *Tribune*, le premier ministre est lui aussi en quête de l'apaisement du conflit : il doit se rendre à Toliara pour prospecter les voies et moyens de ramener la confiance entre les protagonistes et rassurer la population.
- 17/02 Accord minimum entre magistrats et policiers : l'exécutif obtient l'engagement des deux parties à collaborer et à respecter la loi mais le sort du ministre Arsène Rakotondrazaka, reste en suspens. Les magistrats « s'en remettent à la responsabilité des autorités sur la demande du départ du ministre de la Sécurité intérieure », selon le communiqué conjoint. L'intéressé, soutenu par ses pairs, n'a rien lâché. Pendant 8 heures, à huis-clos, magistrats et policiers se sont expliqués sur leurs divergences, en présence d'Andry Rajoelina et d'Omer Beriziky, qui ont tenu à afficher leur bonne entente. Selon certaines indiscrétions, les échanges auraient été par moment houleux. Au final, les protagonistes se contentent d'une déclaration conjointe sur certains points entourant l'« affaire de Toliara ». Le SMM confirme l'existence d'« imperfections » dans le monde judiciaire, et de leur côté les policiers avouent des infractions commises par certains des leurs. Les policiers acceptent l'accélération de l'enquête et de l'instruction du dossier par la justice. L'État admet qu'un verdict prononcé et ayant épuisé toutes les voies de recours est indiscutable. Aucune intervention ou ingérence ne saurait être reconnue. Les protagonistes se sont engagés à ne procéder à aucune déclaration unilatérale sur « l'affaire de Toliara ». Le président de la Transition se veut optimiste, voyant derrière la rencontre une « étape de franchie ».

- 21/02 Mise en application du service minimum dans les tribunaux, après 2 mois ½ de grève. La foule s'y est pressée pour tenter de faire débloquer les affaires en souffrance, notamment le cas des personnes dont le mandat de dépôt a dû être prolongé. Le président du SMM, Marius Auguste Arnaud, a défini quelles seront les affaires urgentes à traiter dans le cadre du service minimum. Les audience auront lieu 2 fois par semaine. Les affaires civiles et commerciales normales demeurent suspendues. « 1.000 dossiers par jour ont été reçus durant la grève des magistrats. Il faut au moins 3 mois pour boucler ces dossiers », confie une source.
- 24/02 Arsène Rakotondrazaka et Christine Razanamahasoa, respectivement ministre de la Sécurité intérieure et ministre de la Justice, annoncent des mesures visant à normaliser les relations entre policiers et magistrats. « Nous sommes en train d'opérer la sécurisation des palais de justice dans les régions. 10 policiers sont détachés pour sécuriser les cours et les juridictions. Nous sommes prêts à fournir des policiers pour assurer la sécurité des magistrats éprouvant ce besoin », a indiqué Arsène Rakotondrazaka. Une résolution allant dans ce sens avait été adoptée lors de la récente rencontre entre policiers et magistrats sous l'égide de la présidence. Un comité ad hoc sera mis en place pour l'application des résolutions de cette réunion. L'enquête sur les policiers impliqués dans le drame de Toliara sera relancée.
- 25/02 Le gouvernement exige l'arrêt total de la grève des magistrats et brandit des sanctions en cas de refus. Le SMM n'entend pas céder à la pression. La ministre de la Justice, Christine Razanamahasoa, « donne ordre à tous les magistrats de reprendre immédiatement leur service en totalité dès la réception du présent ordre et ce, pour le fonctionnement normal des juridictions. En cas de non exécution du présent ordre, les textes en vigueur seront appliqués », prévient-elle, sans préciser les mesures qu'elle compte prendre. Réplique du SMM : « Nous condamnons de toutes nos forces la décision de la ministre. (...) Nous prendrons des mesures adéquates devant la situation actuelle. Nous contestons avec vigueur tout geste contraignant qui entrave les droits syndicaux des magistrats, défendus par la Constitution et le statut qui les régit ». Le syndicat s'interroge : s'agit-il d'une initiative personnelle de la ministre? Le président de la Transition et le premier ministre ont-ils été consultés ? Après une relative accalmie dans « l'affaire de Toliara », à l'origine de ces 2 mois de grève, ces déclarations risquent de mettre le feu aux poudres note L'Express.
- 28/02 Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice, et le SMM donnent l'impression d'affûter leurs armes après le coup de semonce de la Garde des Sceaux. La ministre a adressé une lettre à tous les magistrats pour les sommer de reprendre immédiatement le travail. Elle attend l'exécution de cet ordre. Le service minimum décrété le 10 février est encore appliqué. Le SMM laisse entendre que « seule l'assemblée générale aura le dernier mot », ignorant indirectement les injonctions de la ministre. Certains magistrats considèrent que l'ordre de reprise de travail constitue une « violation » des résolutions des assises de la justice.
- 22/02 Les partisans de l'ancien député Rémi dit Jao Jean multiplient les initiatives pour faire annuler le mandat d'arrêt contre le membre du CST, toujours politiquement très influent dans la région Sofia. Personnage considéré comme intouchable, il a été appréhendé pour tentative de viol sur mineure voici 2 mois. Arnaud Marius Auguste, président du SMM, affirme « suivre de près » l'affaire. « Nous estimons la nécessité de laisser ce dossier entre les mains de la justice, sans que la politique ne s'y immisce », revendique-t-il, prévenant toute éventuelle intervention dans le cours normale de la justice. Cette affaire constitue pour les magistrats un test de la volonté du pouvoir à bannir les anciennes pratiques, comme les uns et les autres s'y sont engagés à l'issue des assises de la justice.

▶ Droits des enfants, éducation, santé

- **02/02 L'UNICEF** interpelle l'État, dont le budget d'investissement en matière sociale a été réduit. Le nouveau représentant résident, Steven Lauwerier, se met dans les pas de son prédécesseur pour critiquer le manque d'implication de l'Etat, rappelant que l'Organisation n'intervient qu'en appui et en complément de l'action publique. « Les impacts de la crise politique (...) mettent à mal les progrès réalisés en matière de santé, d'éducation, d'eau et d'assainissement », indique un communiqué de l'UNICEF. Un budget de 30 millions de dollars est réservé pour appuyer les projets 2012 à Madagascar. Steven Lauwerier rappelle que près de 1 million d'enfants ne vont pas à l'école, 1 sur 2 est atteint de malnutrition chronique, Seul un ménage sur 10 utilise des latrines dans les zones rurales et une famille sur 3 utilise de l'eau de source améliorée. À tout cela s'ajoute le nombre important de jeunes victimes de toutes sortes d'exploitations. La prostitution des jeunes filles mineures explose. En 2011, une source auprès du service de la vaccination a révélé que « l'UNICEF a assuré la part majoritaire de l'achat de vaccin, contre 6% pour l'État ».
- 22/02 10 millions d'enfants vivent sous le seuil de la pauvreté. Une analyse sur la pauvreté des enfants malgaches a été effectuée conjointement depuis 2007. par l'université d'Antananarivo et l'UNICEF. D'après cette analyse, les enfants sont les principales victimes de nombreuses privations, notamment en matière de nutrition, de santé, d'éducation, de logement, d'eau et d'assainissement, de protection et d'accès à l'information. Ainsi, 10 mil-

lions d'enfants malgaches de moins de 18 ans, soit 53,4 % de la population totale, vivent sous le seuil de la pauvreté. Entre 2005 et 2010, la pauvreté monétaire s'est dégradée, passant de 76,6 % à 82,5 % des enfants de moins de 18 ans. En outre, les privations sont tout aussi importantes que critiques car 82,5 % des enfants de moins de 18 ans habitent dans des logements précaires. La moitié des enfants de moins de 2 ans n'a pas reçu les 8 vaccins nécessaires tandis que 13,3 % des enfants de 12 à 23 mois n'ont jamais été vaccinés, et 50 % des enfants de moins de 5 ans ont du retard de croissance. En matière d'éducation, 14,2 % des enfants entre 6 et 17 ans n'ont jamais fréquenté l'école et 27,5 % n'ont accès ni à la radio ni à la TV ni à aucune autre source d'information.

10/02 - L'Etat n'a pas encore de politique de santé concernant la lutte contre le cancer. Les pathologies cancéreuses sont rarement intégrées dans les programmes d'actions et aucune priorité n'est accordée au sein des politiques de santé malgaches, qui s'investissent davantage dans les maladies infectieuses. Dans la Grande Ile, les cancers représentent 42% des décès dans les grands hôpitaux. On ne compte que 9 médecins traitants dont 2 spécialistes du cancer. L'unique centre de prise en charge globale du cancer est l'Hôpital Joseph Ravoahangy Andrianavalona (HJRA) au centre ville de la capitale. Le coût de la chimiothérapie est de 300.000 Ar environ par cure, soit 2 fois le revenu mensuel moyen des patients.

13/02 - La précarité des soins s'amplifie. Les patients se trouvant dans l'incapacité de se soigner sont de plus en plus nombreux. Ils sollicitent des fonds et des aides. La crise politico-économique de 2009, touche ainsi de plein fouet les patients et leurs familles. « Le nombre de patients ayant recours à l'aide de l'aumônerie et au fonds d'équité, a doublé depuis 3 ans. En 2009, 32% des patients ont demandé un appui financier. L'année dernière, 67% des patients hospitalisés ont sollicité un fonds d'équité », a annoncé le président de l'aumônerie de l'hôpital Befelatanana. Et la nouvelle année ne présage rien de bon. « Nous n'avons pas encore reçu notre part de fonds d'équité cette année. Et la part de l'État servant à l'achat de médicaments à la pharmacie n'est pas encore payée », s'inquiète le président de l'aumônerie. Les fonds d'équité mis à la disposition des formations sanitaires publiques et destinés à soutenir les plus démunis ne figurent plus dans la loi de finances 2012. Initiés en 2004, ils permettaient de rémunérer les prestataires pour les soins prodigués aux plus démunis, garantissant ainsi à tous l'accès aux soins de santé.

▶ Gouvernance

01/02 - Le premier ministre impose la restitution des logements et des véhicules de l'Etat, détenus encore par des tiers. *Midi* rapporte que pour nombre d'observateurs l'Etat est devenu une vache à lait pour les politiciens, notamment depuis le début de la crise. Outre les trafics illicites de bois précieux qui ont placé Madagascar sur le devant de la scène internationale, les logements administratifs et les véhicules appartenant à l'Etat sont devenus des proies pour les politiciens. Certains anciens dirigeants, notamment des membres du gouvernement Roindefo ou des membres de la HAT du temps de la première période du régime sont encore au volant de véhicules de fonction. Chaque département ministériel est invité à faire l'inventaire de son patrimoine mais aucun délai n'a été fixé pour la restitution de ces biens. Selon *Midi*, 4 anciens ministres du précédent gouvernement font l'objet de poursuites pour vol de biens publics. Certains anciens ministres ont modifié la carte grise de leurs voitures de fonction ou les ont repeints pour se les attribuer. D'anciens membres du gouvernement affirment que les biens restés en leur possession leur ont été affectés à titre de don par Andry Rajoelina.

11/02 - Des centaines demandes de rapatriement d'employées de maison au Liban restent en souffrance. Les responsables ministériels de la Population et de la Fonction publique se renvoient la balle. Le SPDTS n'a plus d'interlocuteur pour les employées en difficulté qui ne peuvent pas attendre le terme de leur contrat de 3 ans.

▶ Médias

17/02 - Les 5 stations radios et TV fermées exigent la réouverture. Il s'agit, entre autres, de la radio Fototra qui appartient au Parti Vert de Sahara Georget Rabeharisoa qui a émis un ultimatum courant jusqu'au 29 février. La série de fermetures, motivée par un « souci d'assainissement du paysage audiovisuel », a commencé en 2010, date à laquelle remonte la publication d'une décision de suspension de tout agrément et licence d'exploitation des stations délivrés depuis 2009. « On a aussi parlé d'un appel d'offres sur les fréquences mais, jusqu'ici, nous n'avons rien vu venir », ont avancé leurs responsables. Les 5 stations ont créé une association afin d'interpeller l'opinion publique. Elles dénoncent une suspension sélective d'ordre purement politique.

ECONOMIE – SOCIAL – ENVIRONNEMENT

▶ Coopération, bailleurs de fonds, diplomatie

- **03/02 La bonne gouvernance en matière de pêche au cœur d'un atelier régional** rassemblant des représentants de 5 pays francophones de la zone : Madagascar, Comores, Seychelles, Maurice et Djibouti. Cette session de formation de différents acteurs du secteur, ONG et institutions, entre dans le cadre du projet « Smartfish » de L'UE. Un vaste programme dont le but est d'améliorer l'exploitation durable des ressources dans 19 pays de la zone d'Afrique orientale et australe et dans l'Océan indien. Le projet, lancé en 2011, est financé par l'UE et mis en œuvre par la COI. Il contient différents volets dont la bonne gouvernance. « Par gouvernance, on entend manque de participation de la société civile, manque d'effectivité de certaines politiques, manque de cohérence entre plusieurs politiques, explique l'économiste des pêches auprès de la COI. La question de la surveillance et du contrôle de la pêche est aussi au cœur des enjeux du programme avec la prolifération de la piraterie dans l'Océan indien. Il s'agira donc de contribuer au renforcement des moyens matériels et juridiques pour lutter contre ce fléau.
- **09/02 Les Etats-Unis affirment de nouveau conditionner la reprise de la coopération au respect des droits de l'homme**. « La résolution de la crise devra passer par la mise en œuvre d'un processus de réconciliation nationale, ainsi que par une prise de responsabilité des acteurs politiques de tous bords. Mais il ne faudrait pas non plus oublier la promotion et le respect des droits de l'homme » a affirmé le chargé d'affaires de l'ambassade américaine, Eric Wong, lors d'une intervention sur une station privée. Il rappelle que le respect des droits de l'homme conditionne la relance du programme AGOA, suspendu depuis 2009.
- 09/02 Reprise des instructions militaires à l'intention des armées malgaches, dans le cadre de la coopération avec l'armée française, représentée par les Forces armées dans la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI). 4 ans après les dernières séances en 2008, 42 formateurs français dans les domaines du maintien de la paix, de la protection civile, des transmissions, de la santé, de la maintenance de matériel technique et informatique, sont en mission dans la Grande Ile. Pour *Madonline*, cette opération est malvenue en pleine crise politique et alors que le régime ne tient que grâce au soutien de l'armée. Elle ne peut que renforcer les suspicions sur le rôle de la France. 21/02 Près de 200 militaires malgaches ont été formés aux techniques de maintien de la paix international, dans le cadre du renforcement de la capacité opérationnelle du bataillon RECAMP, en tant que Forces Africaines en Attente, relevant du cadre de l'architecture africaine de paix et de sécurité. Mais dans la situation de crise, que connaît la Grande Ile, ces formations pourront être mises à profit pour déjouer des opérations terroristes, faire face à une guérilla urbaine et à des manifestations violentes. Un autre détachement de La Réunion va former et encadrer les parachutistes malgaches dans le cadre d'exercices conjoints
- 13/02 L'UE va contribuer à la formation des journalistes malgaches. En marge de sa rencontre avec le ministre de la Communication, Harry Laurent Rahajason, Léonidas Tezapsidis, ambassadeur de l'UE, a fait savoir que « la question de responsabilisation des médias est importante. Nous allons faire tout ce que nous pouvons pour améliorer le niveau et les capacités des journalistes malgaches. Un projet mené par une ONG internationale, Search for Common Ground (SFCG), sera mis sur pied », dans le cadre d'un programme prévu dans une nouvelle ligne de crédit pour la démocratie et les droits de l'homme. Financé à hauteur de 1,1 millions d'euros, ce projet , d'une durée de 2 ans, s'intitule « Promotion de la cohésion sociale à travers les médias à Madagascar ». Le ministre a profité de l'occasion pour présenter à Léonidas Tezapsidis le plan d'actions de son département pour les médias, concernant le processus électoral ainsi que les structures créées pour la presse. Il a saisi l'opportunité pour apporter des éclaircissements concernant les mesures prises par le ministère à l'encontre de la presse fin 2011, « pour ramener la sérénité et la paix, et ce, dans le dessein d'assurer un climat d'apaisement ».
- 19/02 La Région lle de France accorde chaque année entre 1,5 millions à 2 millions d'euros de financement à la commune d'Antananarivo selon les indications du PDS Razafindravahy. Si le financement a été consacré ces 5 dernières années à l'amélioration de la circulation et à la rénovation des patrimoines, l'assainissement de la ville et l'enlèvement des ordures seront les priorités pour les 5 prochaines années.
- 20/02 L'ambassadeur de l'UE inaugure une infrastructure avec des représentants de l'État pour le première fois depuis le début de la crise. Le pont sur la Mahajamba dans le nord-ouest, a été financé à 85% par l'UE. « La réalisation de ce pont est un symbole, celui de notre lien de coopération avec vous, nos partenaires techniques et financiers. (...) Depuis la crise, jamais autant de partenaires n'avaient uni leurs moyens et leurs efforts pour bâtir un ouvrage de cette envergure », reconnaît Omer Beriziky. L'ambassadeur de l'UE, Leonidas Tezapsidis, a pour sa part rassuré, qu'en attendant les élections, l'Europe poursuivra ses aides d'urgence et humanitaires. Cette cérémonie s'est déroulée en l'absence du président de la Transition, remarque Tribune, qui s'interroge : « les bailleurs de fonds et la communauté internationale ont-ils voulu marquer leur position par rapport aux accords de Cotonou en rappelant à Andry Rajoelina qu'il a accédé au pouvoir de manière non constitutionnelle ? Ou encore la communauté des bailleurs de fonds a-t-elle tout simplement voulu éviter toutes récupérations à des fins politiques de cette inauguration ? Or Andry Rajoelina est le président de la Transition reconnu dans la feuille de route. Omer Beriziky n'est par contre que le chef d'un gouvernement de consensus d'union nationale ». Le PM a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle annule les sanctions prises à l'encontre de Madagascar, rappelant son engagement solennel à respecter une transition consensuelle.

22 & 27/02 - Aides extérieures : reprise des financements de nouveaux projets. Le système des Nations Unies à signe le premier financement de nouveaux projets depuis le début de la crise en 2009. Un budget de 151 millions de dollars, dont plus de 54 % restent à mobiliser, sera alloué à la mise en œuvre du programme intérimaire pour la période 2012-2013 qui porte sur 5 axes, dont l'appui au processus de transition et à la réconciliation nationale, l'appui au respect de l'État de droit et à la promotion de la culture de la paix, la protection des couches vulnérables y compris la gestion des catastrophes, l'accès aux services sociaux de base dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement. Le système des Nations Unies confie au gouvernement la gestion d'une partie des financements. La gestion de certains programmes continuera cependant a être assurée par les agences partenaires. « Il s'agit de restaurer l'État dans le rôle de catalyseur. La décision sera prise en fonction d'un calcul inhérent à la situation », prévient Fatma Samoura, coordinatrice résidente du système des Nations Unies. Le ministre de l'Économie et de l'industrie, Pierrot Botozaza, affirme que la gestion des opérations qui seront confiées au gouvernement se fera en toute transparence.

23/02 - Constatant les impacts de la suspension des aides dans différents secteurs depuis la crise, la Banque mondiale annonce la reprise de financement pour tous ses projets suspendus¹³. Le portefeuille actuel de la Banque est composé de 14 projets d'un montant global de 900 millions de dollars. Le solde non décaissé, à disposition, s'élève à 220 millions de dollars. Une restructuration du portefeuille sera réalisée. Des fonds de certains projets seront alloués à des secteurs prioritaires. Cette reprise des décaissements entre dans le cadre du programme intérimaire de la Banque qui s'étale de début 2012 à juin 2013. Elle fait suite à un constat de dégradation dans divers secteurs. « Depuis les 3 années de crise marquées par la suspension des aides internationales, il a été constaté que la pauvreté s'est intensifiée. Nous faisons face à une détérioration de la gouvernance. Les analyses de la Banque mondiale montrent que Madagascar a perdu des points à ce niveau. L'accès aux services publics dans les secteurs santé et éducation s'éloigne des OMD. Si nous ne faisons rien, le coût de l'inaction sera important », déclare Adolfo Brizzi, représentant résident. Parmi les 14 projets en cours figurent le développement rural, les infrastructures dans le domaine du transport, la gouvernance des ressources minérales, les pôles intégrés de croissance, la gouvernance institutionnelle et l'environnement. Le financement de nouveaux projets reste suspendu. « Nous ne pouvons pas rester immobile, mais nous ne pouvons pas agir comme d'habitude étant donné que le gouvernement est encore illégitime, non reconnu par la plupart des pays. Dans ce cas, les financements pour les nouveaux projets restent suspendus » avance Adolfo Brizzi. Une évaluation de la situation politique sera effectuée après juin 2013. Elle déterminera si un autre programme intérimaire devra être mis en place ou si une nouvelle stratégie d'assistance pays sera établie. Néanmoins, une exception pourra être décrétée pour 3 domaines, comme ce fut le cas pour le programme environnemental III. Il s'agit de la gestion des chocs climatiques, de la santé et de la nutrition ainsi que de l'éducation, dont le financement expire dans guelques mois. L'objectif est de soutenir l'année scolaire 2012-2013 dans le primaire et éviter que la déscolarisation ne progresse. Le contrôle des fonds se fera à travers des structures semi-autonomes qui ont été formées et sont compétentes en matière d'audit et de passation de marchés. Elles travaillent avec l'administration mais possèdent une autonomie de contrôle et de supervision. Dans le cadre de ce programme intérimaire, la Banque entend renforcer son partenariat avec les autres agences de développement, la société civile et le secteur privé. L'objectif étant d'améliorer la coordination et les impacts des interventions existantes. Elle confirme néanmoins qu'il n'est pas de son ressort d'intervenir dans le domaine des élections. Selon Adolfo Brizzi, la présidence concentre encore trop de pouvoir. D'où l'insistance de l'institution sur les programmes de gouvernance. Entre autre pouvoirs concentrés à la présidence, il a notamment pris l'exemple de l'armée et de la justice.

23/02 - La Banque mondiale et l'UE estiment que l'interventionnisme de l'Etat touchant les secteur du riz et des carburants pourrait être préjudiciable au secteur privé. Le gel des prix contribuera au retrait des opérateurs. Les pétroliers en particulier se plaignent de vendre à perte en raison du blocage des prix à la pompe. L'Etat ne devrait plus s'ingérer dans le marché des hydrocarbures. L'octroi de subventions aux pétroliers ne résoudra en rien le problème. En cas d'aggravation de la situation, ils ne pourront plus importer de carburant, mettant en outre en péril la situation de la Jirama qui dépend très largement du fioul importé.

20/02 - L'ambassadeur de France, Jean-Marc Châtaigner, sur de départ. Il va être nommé directeur général adjoint de la mondialisation, du développement et des partenariats au ministère français des Affaires étrangères. Après 3 ans passés à Madagascar, il remplacera en avril Georges Serre, récemment nommé à Abidjan. L'intéressé n'a pas souhaité confirmer cette information.

21/02 - Fermeture de l'ambassade du Sénégal à Antananarivo. Selon, la *LOI*, la décision entre dans le cadre de la nouvelle « *stratégie diplomatique* » d'Abdoulaye Wade, qui va également fermer sa représentation à Cuba. Avec le départ de l'ambassade du Sénégal, c'est toute une période qui se clôt. Le Sénégal a en effet joué un rôle impor-

¹³ Cf. Blog Justmad - http://storage.canalblog.com/25/98/448497/73150119.pdf

tant dans les résolutions de crises à Madagascar, tant en 2002 qu'en 2009. Dans la crise post-électorale de 2002 opposant Didier Ratsiraka et Marc Ravalomanana, Abdoulaye Wade a fait fonction de médiateur en intercédant entre les belligérants afin d'arracher deux accords (Dakar 1 et Dakar 2) que Marc Ravalomanana n'a jamais respecté, rappelle *La Gazette*, provoquant le départ en exil de Didier Ratsiraka le 5 juillet 2002. Tandis qu'en 2009, l'ambassade du Sénégal a hébergé les négociations en vue de résoudre la crise politique aboutissant aux négociations du Carlton puis de Maputo.

▶ Grève des enseignants-chercheurs, conflit à la Banque centrale

01/02 - Grève des enseignants-chercheurs : une partie des étudiants se rapprochent des enseignants grévistes du SECES pour revendiquer la démission du ministre des Finances et du budget, Hery Rajaonarimampianina. Ils estiment que le ministre qui a occupé son poste durant 3 ans n'a pas su résoudre les problèmes qui bloquent les activités dans les 6 universités de Madagascar. La signature des 3 décrets relatifs au paiement des indemnités de recherche et de risque est toujours bloquée. «Nous sommes solidaires dans les revendications. Vous voulez qu'on reprenne les activités pédagogiques et nous, nous voulons l'application du décret répondant à nos revendications. Notre but est d'enseigner et vous d'étudier dans de bonnes conditions», lance le professeur Razafimahefa. Les étudiants incitent les enseignants à descendre dans la rue mais ces derniers se montrent réticents. Le SECES a promis d'accorder 3 mois de rattrapage pour les cours et les examens si le paiement de leurs indemnités est débloqué courant février. Le ministère de tutelle affirme qu'une partie des revendications a déjà été satisfaite. Hery Rajaonarimampianina voit dans ce mouvement qui s'éternise des motivations politiques.

07/02 – Des voix discordantes se font entendre parmi les étudiants. « Nous n'accepterons plus la manipulation des étudiants à des fins politiques » a déclaré un représentant. « Nous ne comprenons pas la demande de certains étudiants de limoger le ministre des Finances et du budget alors que nous avons un ministre de tutelle, celui de l'Enseignement supérieur », déclare-t-il. « Nous allons demander au SECES de ne pas dissuader les enseignants souhaitant poursuivre leurs activités pédagogiques cette semaine. Si nous n'obtenons pas satisfaction, nous allons empêcher les enseignants grévistes de rejoindre leurs bureaux pour ne pas nous surprendre dans la réalisation des examens » prévient-t-il.

23/02 - La grève des enseignants-chercheurs maintenue. Le congrès national du SECES décide le renforcement de la suspension des activités pédagogiques dans les 6 universités. L'appel lancé par le ministre de l'Enseignement supérieur, Etienne Hilaire Razafindehibe, après l'ouverture de ce congrès n'a pas ainsi eu d'échos. Les étudiants victimes de cette grève de 3 mois se trouvent dans l'embarras. Certains d'entre eux veulent rentrer chez eux, dans leur région d'origine mais redoutent une reprise des cours sans préavis.

27/02 - Appel du Premier ministre au SECES. « L'État a fait de son mieux pour satisfaire les exigences du SECES. Malgré l'insuffisance des moyens financiers, il a essayé de répondre en majorité à ses revendications. Ainsi, nous lançons un appel aux enseignants pour qu'ils reprennent leurs activités au nom de l'intérêt supérieur de l'État », a lancé Jean Omer Beriziky. « Nous ne reprendrons nos activités qu'après concrétisation de toutes les revendications », répond Simon Richard Rakotondrainibe, le nouveau président du syndicat.

27/02 - Le syndicat des enseignants et éducateurs de Madagascar (Sendikan'ny Mpampianatra Mpanabe eto Madagasikara – SEMPAMA) emboîte le pas aux enseignants-chercheurs du SECES. Ils décrètent une grève de 3 jours pour dénoncer les mauvaises pratiques de l'administration, sa politisation, et le non-paiement depuis 2010 des indemnités dues pour participation à l'organisation des examens officiels. Le SEMPAMA regroupe 26.000 enseignants. La consigne syndicale n'a été que très faiblement suivie. Les syndicalistes ne s'avouent pas vaincus et reconnaissent ne pas avoir suffisamment communiqué sur les motifs de leur mouvement.

19/02 - 580 employés de la Banque centrale observent une grève pour protester contre la décision de limoger le gouverneur, Frédéric Rasamoely, par une note signée du ministre des Finances. En poste depuis 2007, il est parvenu en fin de mandat. Cependant, déplorent les grévistes, la manière dont le ministère a usé pour le remplacer ne respecte pas le statut de l'établissement et les procédures de nomination de son successeur. Le ministère affirme que les textes ont respectés et laisse entendre que le mouvement est de nature politique. Avant d'être nommé gouverneur, Frédéric Rasamoely avait été sénateur sous le régime Ravalomanana. Pour *Madonline*, il ne fait aucun doute que la HAT «*lorgne à nouveau sur la Banque centrale* » en voulant imposer au poste de gouverneur un directeur général, Guy Ratovondrahona, nommé par le pouvoir quelques mois plus tôt. En 2009, le pouvoir aurait déjà tenté d'en prendre le contrôle. Le gouverneur, soupçonné de détournements, avait été interdit de sortie du territoire. Les personnels avaient pris sa défense en lançant un mouvement de grève. La Banque est régie par un statut particulier qui lui permet en principe d'échapper à un contrôle politique. Au cours de ces 3 années de crise, la Banque centrale est restée étonnamment calme, affichant même des résultats satisfaisants compte tenu du contexte. Beaucoup y voit une preuve de l'efficacité de Frédéric Rasamoely, un technicien chevronné et discret, apprécié de partenaires financiers, observe *RFI*. Pour *La Gazette*, « *l'interprétation générale est que l'ancien gouverneur serait le meneur de la grève. Certains y voient la main de Marc Ravalomanana* ». Le quo-

tidien estime également que Frédéric Rasamoely est au courant de toute l'affaire de l'avion présidentiel Force One II qui est à l'origine de la chute de Marc Ravalomanana. Une opération jugée compromettante pour l'ancien gouverneur. En 2011, malgré la fin du mandat du gouverneur, le pouvoir ne pouvait risquer de le limoger, explique *Madonline*, car le régime n'était pas reconnu sur le plan international alors que des avoirs de la BCM se trouvent auprès d'instances financières étrangères. Son mandat a été prolongé d'un an et il s'est contenté d'installer son homme en tant que directeur général, se passant de la proposition du conseil d'administration prévue dans le statut de l'institution. En 2012, la reconnaissance internationale n'est pas encore acquise mais le gouvernement pourrait plus facilement légitimer la prise de contrôle de la BCM. La HAT a surtout besoin d'avoir à sa disposition de l'argent pour régler les conflits sociaux qui paralysent différents appareils de l'Etat. Les grévistes de la BCM, qui assure toujours une partie de ses activités, ont dénoncé un retrait jugé suspect de 10 milliards Ar. « *Non à la réquisition* », ont-ils protesté. « *C'était pour payer une facture de la Jirama* », s'est justifié le ministère des Finances.

21/02 - Le gouverneur refuse la passation. La cérémonie de passation de service entre Frédéric Rasamoely et le directeur général, Guy Ratovondrahona, n'a pas pu se tenir. Le gouverneur limogé ne s'est pas présenté sur les lieux, redoutant, a-t-il déclaré, de subir des pressions. Le ministre des finances, Hery Rajaonarimampianina, en appelle à la sagesse du gouverneur déchu, pour qu'il ne tienne pas l'économie nationale en otage et mette en avant l'intérêt de la nation. Il dénonce la mauvaise foi des employés en grève. Le commandant du CIRGN Antananarivo, le général Ravalomanana, se déclare inquiet de l'éventualité d'un retard de paiement des salaires des fonctionnaires et des pensions.

22/02 - Le paiement des soldes et des pensions des fonctionnaires a été retardé mais finalement réalisé, le Trésor public ayant pu rassembler la somme en puisant dans son réseau de 140 agences. Les grévistes ont ainsi perdu un moyen de pression immédiat. Le discours a baissé d'un ton, l'éviction du gouverneur semblant de plus en plus inéluctable. « *Fréderic Rasamoely veut bien faire la passation de service, mais dans les règles de l'art* », a concédé le porte-parole des employés. Malgré les manifestations d'une partie du personnel, des opérations continuent à être réalisées auprès de la Banque centrale, à l'exemple de la mise à jour du marché interbancaire de devises et de la circulation fiduciaire mais les usagers des services des banques primaires commencent à ressentir des difficultés. Des employés grévistes affirment que la direction générale a annoncé des réquisitions et des licenciements. Des représentants du personnel gréviste ont rencontré le premier ministre et le SMM.

Commentaire de Ma-Laza: « Nous assistons à une confrontation d'autorité entre le grand argentier, ministre des Finances et le gouverneur de la Banque centrale. En l'état actuel des choses, ce genre de situation n'émeut plus personne. Le président de la Transition et le PM n'ont pas fini d'étaler en public leurs divergences. Et, même au sein de ce gouvernement d'union nationale, l'hypocrisie enrobe le consensus, la tartufferie l'inclusivité. Le responsable de la politique financière face au responsable de la politique monétaire... Qui l'emporte ? La politique, bien entendu. C'est un rapport de forces. Comme le FMI n'est pas sur place pour arbitrer et peser de tout son poids et comme Madagascar vit hors programme d'ajustement, on s'attend à ce que Frédéric Rasamoely (...) rende son tablier après ces quelques sursauts d'orthodoxie. Cette affaire BCM est un signe. La crise larvée commence à prendre le système financier. Avant chaque changement politique d'envergure, hasard des faits ou non, la BCM a toujours joué un rôle de baromètre ».

23/02 - Banques primaires : l'insuffisance de liquidité menace à l'approche de la période de la paie mensuelle. Certains guichets ou distributeurs automatiques ont été fermés. Les agents de la Banque centrale en grève confirment leur détermination à poursuivre le mouvement. « Nous n'allons pas nous arrêter tant que le Conseil d'État n'a pas tranché sur nos requêtes, à savoir la demande d'annulation de la nomination du directeur général, le limogeage du gouverneur, et enfin les décisions de réquisition », déclare, un employé en grève. Le gouverneur par intérim, Guy Ratovondrahona, a tenté de réquisitionner des employés grévistes mais ceux-ci lui dénient cette prérogative.

Le représentant résident de la Banque mondiale, Adolfo Brizzi, estime qu'il aurait été raisonnable de maintenir à son poste le gouverneur de la Banque centrale. « Etant donné les incertitudes auxquelles on fait face, et le gouvernement étant censé ne gérer que les affaires courantes, il aurait été raisonnable de garder les équipes en place », déclare-t-il. A l'entendre, ceux qui avaient contribué à la stabilité des finances et de l'économie du pays, au niveau de la Banque centrale et du ministère des Finances notamment, ne devraient pas être remplacés, au moins pour s'assurer qu'il n'y a pas de digressions ou de grands changements par rapport aux tendances économiques qui ont pu être maintenues. D'après *Tribune*, Léonidas Tezapsidis, ambassadeur l'UE, aurait fait savoir que ce remplacement présente un risque pour que le fragile équilibre observé grâce à la collaboration fructueuse de la Banque centrale et du ministère des Finances.

28/02 - Reprise du travail à la Banque centrale. « Nous allons mettre en place une plateforme de veille. Nous saurons ensuite si nous reprenons la grève ou non », indique l'un des leaders du mouvement. Il est donc possible que cette reprise ne soit que temporaire. Le porte-parole des employés indiquent qu'ils essayent actuellement de sensibiliser la communauté internationale sur « le non respect du statut de la Banque centrale », notamment dans les procédures de nomination du gouverneur. Ils s'appuient pour ce faire sur les déclarations d'Adolpho Brizzi, le

représentant de la Banque mondiale qui a désavoué la pouvoir. La passation n'a pas encore eu lieu entre Frédéric Rasamoely, le gouverneur limogé, et Guy Ratovondrahona, le nouveau nommé.

▶ Permis miniers, exploitation pétrolière, accaparement de terres, litiges fonciers

Madagascar Oil décide de liquider sa filiale Majunga Oil, révèle la *LOI*. Installée à Madagascar depuis 2004, la filiale est déçue par les résultats de sa prospection pétrolière sur la côte Ouest. Elle a accumulé 7,5 millions d'euros de pertes. Les blocs de la côte Ouest ne seraient pas rentables. Madagascar Oil reste active au Sud-Ouest, sur ses autres blocs de prospection.

01/02 - Exploitation illégale d'ilménite : Main Land Mining doit cesser ses travaux. La décision a été prise sur procès-verbal contradictoire établi entre les autorités locales et les représentants du ministère. Suite à différentes plaintes émanant des autorités locales ainsi que des notables locaux, le ministère avait diligenté des missions de suivi dans la région Vatovavy Fitovinany. Il a été constaté que la société avait entamé des travaux, notamment d'installation, alors qu'elle ne disposait encore d'aucune autorisation environnementale. La société ne bénéficiait que d'un permis de recherches. Un comité ad hoc a été mis en place pour le suivi et le contrôle de cette décision. Mainland Mining est titulaire de 22 permis de recherches depuis novembre 2010, suite à un appel d'offre international pour l'exploration d'ilménite et de ses dérivés, lancé en 2008. La société se dit prête à investir près d'un milliard d'euros, et semble bien impatiente d'exploiter l'ilménite et le zircon, deux minerais précieux, et visiblement très rentables, note RFI. L'ONE regrette le manque de transparence du dossier et dénonce la légèreté du document environnemental qui lui a été soumis : quelques pages seulement pour une exploitation jusqu'en 2026, avec notamment l'idée d'installer une unité de production de dioxyde de titane, très polluante. « Normalement on ne gère pas un projet d'une telle envergure sans que soient bien connus les termes de référence de l'étude d'impact environnemental qui devrait inclure toutes les préoccupations des différentes parties prenantes», ajoute le responsable de l'ONE. Alors que les autorités sont divisées sur l'avenir minier de Madagascar, l'affaire Mainland rappelle que ce genre d'exploitation doit être très encadré, commente RFI.

04/02 - 400 millions d'euros sont prévus par la compagnie chinoise Mainland pour la mise en place d'une unité de dioxyde de titane à Manakara, révèle La Gazette. De nombreuses études scientifiques internationales mettent pourtant en parallèle les impacts dangereux de l'amiante et du dioxyde de titane, tous deux considérés comme cancérigènes. En Chine, une bonne partie des sols et des nappes phréatiques sont pollués par une industrialisation souvent sauvage et effrénée. Ce pays cherche donc à délocaliser ses pollutions industrielles. Madagascar risque de tomber dans ce piège à 400 millions d'euros, redoute La Gazette. Tout le système hydrique du Sud-Est serait menacé, selon des spécialistes. Contrairement à ce qui se passe à Manakara, Mainland a obtenu le permis environnemental pour une exploitation à dimension artisanale d'ilménite à Fénérive-Est mais elle n'a pas respecté le cahier des charges environnemental et social. L'ONE lui a adressé une lettre de mise en demeure dès ses premières activités, en 2007. Par la suite, la compagnie a voulu s'attaquer à un nouveau bloc de carrés miniers. L'ONE a conditionné la délivrance de son permis environnemental au respect de ses recommandations antérieures. Après s'y être pliée, Mainland a obtenu son permis. Mais elle a récidivé en enfreignant le cahier des charges. L'ONE lui a adressé une seconde lettre de mise en demeure puis a décidé la suspension des activités. A l'heure actuelle, Mainland essaie de corriger ses erreurs. Elle procède à l'enlèvement du stock laissé à l'air libre. L'ilménite et le zircon exploités par la société Mainland à Manakara sont des minéraux composant le xénolite, un minerai de type kimberlite contenant du diamant de très bonne qualité que l'on découvre en Afrique et en Inde. Le scientifique malgache Brice Randrianasolo recommande des analyses chimiques de l'ilménite et du zircon de Manakara par un laboratoire indépendant, afin que le pays ne soit pas dépouillé de ce pactole minier.

07/02 - Mainland fait appel aux services d'un cabinet d'études pour se mettre en conformité avec la législation. GIE (Géologie Ingénierie Environnement), un cabinet d'études spécialisé, a été chargé de mener les travaux qui auraient dû être exécutés en amont des recherches. Le permis environnemental devrait pouvoir être octroyé mi-2012. La compagnie chinoise compte réhabiliter le port de Manakara. Diverses affirmations et rumeurs plus ou moins fondées circulent sur la santé des habitants. Il est fait état également de rumeurs persistantes de corruption impliquant des autorités régionales et locales. Les rois et princes traditionnels de Manakara (Ampanjaka) et des régions environnantes sont opposés à l'exploitation de l'ilménite. Un chef de service de la région Vatovavy Fitovinany est accusé d'avoir fait pression sur eux pour les emmener à Antananarivo afin de plaider la cause de Mainland.

02/02 - EITI : 5 compagnies intègrent le processus. Dans la liste figure la compagnie pétrolière Madagascar Oil, promoteur du projet d'exploitation de pétrole à Tsimiroro, le plus avancé dans le secteur. La liste n'est pas encore fermée pour 2012. Des actions de plaidoirie sont en cours auprès de quelques autres compagnies. Les nouvelles sociétés adhérentes vont s'ajouter aux 3 autres, à savoir Qit Madagascar Minerals (QMM), Sherritt international du projet Ambatovy et enfin la Kraomita malagasy SA, société d'Etat dont la gestion est contestée et objet de convoitises, rapporte *La Gazette*. Ces opérateurs s'engagent à participer au rapport d'audit 2012, consistant à la publica-

tion des recettes versées à l'État dans le cadre du système « *Publiez ce que vous payez* ». Le rapport devra aboutir à l'existence ou non d'écart entre les montants déclarés par les différentes compagnies et la publication de l'État.

118 millions de dollars. C'est le montant des impôts et taxes du secteur extractif malgache prévu par l'EITI dans son rapport d'audit 2012, portant sur l'exercice fiscal 2010. Ce montant englobe les 100 millions de dollars versés par la société chinoise Wisco. Les 18 millions de dollars restant proviennent de 7 autres compagnies minières et pétrolières dont 2 seulement sont en phase d'exploitation. Le seuil de matérialité est fixé à 95% (le rapport qui sera publié fin juin 2012 tablera sur 95% des impôts et taxes du secteur extractif malgache). 8 compagnies qui sont les principaux contribuables ont été retenues pour atteindre ce seuil. À partir de cette année, le rapport d'audit se fera tous les ans. Il intégrera aussi, dorénavant, la parafiscalité tels que les frais d'administration minière et de formation, ainsi que les dons. Dans la phase de recherches, les compagnies sont exonérées de toutes taxes, de même pour la phase de construction. À la phase d'exploitation, elles bénéficient encore d'une période de grâce allant de 5 à 10 ans pour récupération de charges.

04/02 - Le gisement de vanadium de Fotadrevo, à proximité de Toliara, intéresse la compagnie minière Energizer. Titulaire d'un permis depuis 2008, elle a entrepris des recherches. Les travaux d'exploitation devraient débuter dans deux ans, sous réserve de l'obtention du permis d'exploitation. Le vanadium constitue une substance stratégique dans le domaine énergétique (fabrication de batterie pour les véhicules, de piles électriques, de panneaux solaires...).

Les trafics d'or servent à rapatrier illicitement des devises. Comme une partie des devises rapatriées revient légalement à la Banque centrale, des opérateurs préfèrent payer avec de l'or et/ou avec des devises acquises sur le marché noir. Ce qui leur permet par la suite de contourner le rapatriement en bonne et due forme de leurs devises. Et comme les cours de l'or flambent sur le marché international, le paiement avec de l'or est très profitable aux opérateurs concernés. D'aucuns savent que la Chine consomme de tout, et l'or ne fait pas exception. Les trafiquants d'or à Madagascar sont donc à rechercher du côté des opérateurs qui font d'importantes transactions commerciales sur l'Asie et notamment en Chine et en Thaïlande. Les acheteurs d'or informels pullulent depuis quelques années sans que les autorités ne prennent les mesures qui s'imposent pour encadrer ces activités artisanales d'orpaillage, qui ne rapportent rien à l'Etat. Le comptoir de l'or, promis depuis des décennies, n'a pas encore vu le jour. La restructuration de la filière non plus. Une situation qui profite à de gros bonnets, surtout « karana » [indo-pakistanais].

- 17/02 L'État décide de réviser à la baisse le frais de poinçonnage des bijoux et des lingots d'or afin d'inciter les opérateurs à entrer dans le formel et à déclarer leur production. C'est le laboratoire des mines, rattaché au ministère des Mines, qui est habilité à effectuer cette opération. La taxe de poinçonnage de 5.000 Ar le gramme, en vigueur depuis quelques années, n'a pas procuré les ressources attendues car elle a favorisé le basculement dans l'informel. En 2011, seuls 3 kg d'or ont été soumis au poinçonnage, contre 10 kg l'année précédente. En 2011, aucune déclaration d'exportation n'a été enregistrée par le guichet unique du ministère. Il reste encore beaucoup à faire pour mettre de l'ordre dans la filière, notamment pour maîtriser les « ruées » vers les nouveaux gisements.
- 21/02 Aéroport d'Ivato : les trafics d'or continuent. Une tentative d'exportation illégale d'or a encore été déjouée. Un lingot et 200 gr. d'or en poudre ont été découverts dans les bagages à mains, passés au scanner, d'un ressortissant chinois qui embarquait à destination de Guangzhou (Chine). Celui-ci disposait d'une carte de résident valide jusqu'en 2014. Pour rappel, le 21 novembre 2011, un steward avait été interpellé avec plus de 9 kilos d'or dans ses bagages. Il partait alors pour Bangkok.
- 23/02 Charbon de la Sakoa : les Chinois démarreront le projet fin 2012. Une délégation de la PTT Asia Pacific Mining et Ital Thai dirigée par leurs présidents respectifs a été reçue par le premier ministre. Ital Thai est leader dans le domaine de la construction d'infrastructures minières. PTT Asia Pacific Mining pour sa part est forte d'une longue expérience dans l'exploitation du charbon. Les deux sociétés ont décidé de se fusionner dans le projet minier pour l'exploitation du gisement de charbon de la Sakoa, dans le sud-ouest de l'île. Le projet démarrera fin 2012. Début des exportations dans 3 ans.

Le secteur pêche menacé. Le volume des produits qui arrivent sur le marché ne cesse de baisser et l'offre ne peut plus répondre à la demande. En 20 ans, le tonnage a été divisé par 3. Les cours se sont envolés. Interrogé sur la cause de cette situation, un technicien du ministère explique que « pour les poissons maritimes, le nombre de collecteurs légaux n'a pas augmenté, il s'avoisine aujourd'hui les 780. Par contre le nombre de collecteurs illicites est de plus en plus élevé, or la surveillance est assez laxiste. Mais l'absence de fermeture ne laisse pas non plus le temps aux poissons de se reproduire ».

02/02 - Création d'un comité interministériel pour la résolution des problèmes sociaux liés aux litiges fonciers. « Face aux 3 millions de plaintes, relatives aux litiges fonciers, reçues par le ministère de la Population,

nous, en partenariat avec d'autres ministères, avons ainsi décidé, de créer un comité interministériel chargé de la prévention et de la résolution des problèmes sociaux, liés aux litiges fonciers », a expliqué Angelot Rakotonirina, directeur des affaires litigieuses au ministère de la Population. Une initiative dont l'efficacité est mise en doute par les spécialistes.

21/02 - La pétition « Halte aux expulsions des familles malgaches et a l'accaparement des terres a Madagascar » restée sans suite. La pétition que le Collectif pour la Défense des Terres Malgaches -Tany avait adressée aux autorités malgaches en septembre, à recueilli plus de 6.200 signatures de par le monde. Dans une lettre ouverte adressée aux autorités, la Collectif déplore qu'aucune décision n'ait encore été prise pour mettre un terme à ces pratiques.

▶ Trafics de bois précieux

01/02 - Aucune décision n'a encore été prise sur les bois de rose et d'ébène qui se trouvent entre les mains des opérateurs. Le ministère de l'Environnement et des forêts affirme vouloir engager des négociations. Des vérifications de stocks devront encore être effectuées au préalable. La communauté internationale continue de clamer haut et fort que ces bois ont été extraits illégalement des parcs nationaux. Ils appartiennent en l'occurrence à l'État. Pourtant les opérateurs ne lâchent pas prise. « Nous avons investi beaucoup d'argent dans l'achat de ces bois. Et je ne pense pas que l'État ait assez de moyen pour nous rembourser », indique un opérateur de la Sava.

Le problème des produits forestiers en souffrance au port de Mahajanga n'est pas encore résolu, au grand dam des opérateurs concernés. Des centaines de conteneurs de matériaux de construction prêts à l'exportation ont été bloqués in extremis, en raison d'une différence d'appréciation entre le ministère de tutelle de la filière et l'administration des Douanes, concernant le terme de « produit fini », au titre duquel les produits ont reçu l'autorisation d'embarquement. Il a été décidé d'entreprendre une nouvelle opération de contrôle du contenu des conteneurs bloqués.

Des opérateurs victimes d'extorsion de fonds à tous les niveaux. Le secteur minier va mal et les opérateurs se disent victimes de racket de la part des maires, des chefs de région et des forces de l'ordre qui assurent notamment la sécurité routière, jusqu'aux hauts responsables du ministère de tutelle. Ils dénoncent également un traitement inégalitaire de la part de l'Etat. En dépit de la décision de suspendre la délivrance de tous les permis miniers, certains opérateurs bénéficient de passe-droits. D'autres se voient contraints de payer des avances sans que le permis promis leur soit accordé. Certains sont placés dans l'obligation d'ouvrir leur capital pour inscrire le nom d'un particulier comme actionnaire.

04/02 - Le syndicat des corps de l'administration forestière accuse de malversations des responsables du ministère de l'Environnement et des forêts. Il constate des irrégularités dans l'inventaire de bois saisis. Une plainte sera déposée au BIANCO. Le ministre déclare ne pas être informé.

17/02 - La HAT a décidé de revendre les 174 tonnes de bois de rose saisies à Maurice il y a 8 mois à travers un appel d'offres international. Le coût du rapatriement des 6 conteneurs a été jugé trop onéreux. Les bois seront stockés par l'ambassade de Madagascar à Maurice en attendant que la procédure aboutisse. Le MSC Markela, intercepté en rade de Port-Louis, devait faire route vers Hongkong. La brigade antidroque mauricienne avait déjà ce navire dans son viseur depuis quelque temps pour des soupçons de trafic de stupéfiants. L'enquête mauricienne n'a pas permis d'identifier qui s'était acquitté du fret. Les 174 tonnes de bois de rose, présentées comme des haricots sur les documents officiels, devaient transiter par Hongkong avant d'être écoulées sur le territoire chinois. Dans un rapport rendu par l'ONG Global Witness et l'Environmental Investigation Agency (EIA) des Etats-Unis en 2009 à la demande de l'administration forestière malgache, Maurice est mentionnée à plusieurs reprises comme un port de transit. Les compagnies maritimes qui assurent le transport sont essentiellement étrangères. L'une d'elle, United Africa Feeder Line (UAFL), basée à Maurice, était responsable de 80 % des exportations de bois précieux de janvier à avril 2009, indique L'Express de Maurice. Dans un autre rapport rendu en octobre 2010 par Global Witness et l'EIA, il est indiqué qu'en octobre 2009, la compagnie maritime française Delmas a envoyé le MV Lea à Vohémar pour le transport d'une partie des 300 conteneurs de bois de rose. Le navire a embarqué 91 conteneurs et a mis le cap sur Maurice. Arrivé à Port-Louis, le navire avait été rappelé à Toamasina car 12 conteneurs n'étaient pas en règle. Un négociant, Roger Thunam, aurait été emprisonné avec l'un de ses associés, mais il n'y a pas eu de poursuites.

21/02 - Une nouvelle décision du ministère de l'Environnement risque de mettre en péril la protection des ressources forestières malgaches. Un arrêté ministériel promulgué le 18 janvier mentionne la libéralisation des exportations dans le secteur. Selon de texte, « l'exportation des produits principaux des forêts naturelles toutes catégories confondues est autorisée sous toutes ses formes par l'agent forestier responsable de l'administration forestière concernée (...) L'agrément d'exportation de produits principaux des forêts est délivré à titre individuel à toute personne physique et morale qui en a fait la demande pour une quantité et une période déterminée ». Le

ministère ouvre ainsi la porte de la commercialisation et de l'exportation des produits forestiers à toute personne ayant les moyens d'investir dans le secteur. Des bois précieux aux bois de chauffe, tout est désormais possible. Cette libéralisation a provoqué les vives protestations de l'Alliance Voahary Gasy, qui la juge catastrophique et remettant en cause tous les efforts antérieurs d'assainissement de la filière. L'arrêté irait notamment à l'encontre de l'ordonnance du 8 août 2011 portant répression des infractions relatives aux bois de rose et aux bois d'ébène. Comme un arrêté ne peut pas abroger une ordonnance, l'Alliance estime que celui-ci renferme « des vices de forme juridiques ». Près du ministère, on tente d'expliquer ce texte suspicieux par la volonté de débloquer 500 conteneurs de palissandre bloqués au port de Mahajanga. Si c'était vraiment le cas, M. Randriamiarisoa n'avait qu'à demander une autorisation spéciale en conseil du gouvernement après avoir effectué les contrôles d'usage. Pour La Gazette, « le fait que le ministre de l'Environnement ait préféré prendre unilatéralement un texte plutôt que d'exposer le cas devant ses collègues ministres est plutôt suspect ».

22/02 - « On assiste à une reprise de coupe de bois précieux », reconnaît le directeur de cabinet du ministre de l'Environnement. « Nous avons à un moment donné rencontré 120 opérateurs qui détiennent des bois de rose et des bois d'ébène. Nous leur avons dit que s'ils voulaient que leur problème soit résolu, ils devaient signer une lettre d'engagement assurant qu'ils ne procéderaient plus à la coupe. Certains ont accepté de la signer, d'autres non. Au contraire, certaines personnes affirment que la coupe est de nouveau légale. Nous avons envoyé des contrôleurs sur place. malheureusement, nous n'avons pas encore pu arrêter ceux qui procèdent à nouveau à la coupe. Cette reprise a été constatée à Mananara et non dans la Sava », explique-t-il.

25/02 - L'arrêté rétablissant l'exportation des produits forestiers contesté. Des organisations environnementales réclament son annulation. Les anciens élèves du département d'Agronomie, les ingénieurs forestiers, le syndicat des Corps forestiers de l'administration forestière et l'Alliance Voahary Gasy (AVG) ont élaboré une lettre ouverte au président de la Transition et au premier ministre. Ils demandent « purement et simplement » l'annulation immédiate de l'arrêté ministériel du 18 janvier 2012 fixant la classification et la normalisation dimensionnelle, et autorisant l'exportation des produits principaux des forêts. Les rectificatifs annoncés récemment par les responsables du ministère n'apporteraient aucune solution aux multiples incohérences et illégalités de l'arrêté. « Le directeur de cabinet a affirmé que l'arrêté a été spécialement conçu pour résoudre un problème spécifique de conteneurs de palissandre à Mahajanga, un problème solutionné par un arrêté qui touche l'exploitation et l'exportation de toutes les catégories de bois, sous toutes ses formes et avec l'intention de rendre rétroactif cet arrêté illégal ». rapporte la lettre. « Le gouvernement devrait publier un décret qui montrera sa réelle volonté de gérer les ressources. Il existe un décret qui interdit la coupe, le transport et la commercialisation qu'un simple arrêté ministériel ne pourra pas supprimer », ajoute pour sa part Voahary Gasy. Certaines entités projettent d'organiser des manifestations pour protester contre la signature de cet arrêté et dénoncer la gestion actuelle du ministère de l'Environnement. Le président Andry Ralamboson, coordinateur national d'AVG, demande la création d'un tribunal vert qui aurait pour mission de juger les délits relatifs à l'exploitation illicite des ressources naturelles.

28/02 - Menace de grève des forestiers. Les agents de l'administration forestière et les techniciens regroupés au sein du syndicat des corps forestiers et de l'administration forestière ont tenu le sit-in dans la cour du ministère de l'Environnement. Ils entendent protester contre l'arrêté du 18 janvier portant sur la classification, la normalisation dimensionnelle, ainsi que l'exportation des produits principaux des forêts. Un texte qui, selon eux, présente un vice de forme mais encourage aussi les exportations illicites. Outre son annulation immédiate, les corps forestiers exigent la mise en place d'un département ministériel pour le secteur « forêt », le paiement du salaire des employé à courte durée, la mise en œuvre d'un plan de redressement qui stipule le renforcement du contrôle forestier et la restauration des parcs nationaux. Un préavis de grève a été déposé. S'il est mis à exécution, il aura des répercussions directes sur le commerce du bois et du charbon de bois.

Le ministre de l'Environnement, Joseph Randriamiharisoa, a fait comprendre que les ingénieurs forestiers sont aussi responsables de la promulgation de l'arrêté ministériel. Le président du syndicat des corps forestiers serait de ceux qui ont « *confectionné* » ce texte.

▶ Monde des affaires

01/02 - Le Syndicat des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics (SEBTP) ne supportera plus une nouvelle année de crise. 60% de ses membres se trouveraient dans une situation précaire. Ces difficultés résultent en grande partie du départ des bailleurs de fonds qui ne financent plus les investissements publics et de la forte réduction des travaux liés aux grand projets miniers. Rares sont les entreprises qui ont pu travailler sur des marchés à but humanitaire ou sur des reliquats de budgets de certains bailleurs de fonds. Le syndicat espère un règlement rapide des arriérés de l'État, incluant travaux et remboursement de TVA. Une source ministérielle indique que « c'est une dette accumulée par les deux régimes successifs à savoir celui de Marc Ravalomanana et celui de la Transition ».

02/02 - L'insécurité galopante booste la bancarisation, en persuadant la population à utiliser les services bancaires. Le mouvement va même jusqu'à toucher le secteur informel.

02/02 - L'Agence Nationale de l'Électricité de Thaïlande (EGATI) s'intéresse à Madagascar. Elle est en prospection pour la seconde fois et se présente comme une concurrente de la Jirama. « Nous avons déjà signé un protocole d'accord avec le ministère en place en 2010. Nous sommes venus concrétiser notre projet, qui a été retardé par l'événement politique à Madagascar » indique le coordinateur de projet auprès de l'EGATI. Les études de faisabilité vont commencer cette année, pour durer un ou deux ans. Elles permettront de déterminer la source d'énergie qui sera mise en valeur : hydraulique ou énergies renouvelables, en fonction du potentiel de chaque région.

04/02 — « *Impayés de Marc Ravalomanana : saisie imminente des biens de Tiko* », titre *Le Courrier*. La saisie de tous les biens mobiliers et immobiliers du groupe pour être mis en vente aux enchères publiques serait imminente, croit savoir le quotidien, étant donné qu'une sommation pour le règlement d'un arriéré de paiement a déjà été émise en 2010. Les multiples sociétés de l'ancien président font actuellement l'objet d'une action judiciaire de la part de l'Etat (impôts et douanes), de la Sonapar (Société nationale de participation) et de la compagnie d'assurance Aro.

06/02 - Le Groupement des entreprises franches et partenaires (GEFP), annonce que le secteur a enregistré une croissance de l'ordre de 20% en 2011. Une hausse due surtout à la performance des produits malgaches sur le marché européen. Les embauches ont pu reprendre, en dépit de la suspension de Madagascar à l'AGOA. 2012 s'annonce cependant incertaine du fait notamment de la conjoncture internationale. L'Hexagone reste le premier importateur des produits textiles de la Grande IIe. Les opportunités grandissantes offertes par le marché asiatique pourraient également profiter au textile malgache. Un important groupe japonais spécialisé dans la filière coton serait prêt à investir à Madagascar. Le président de la Transition a déclaré « que le régime des zones franches sera maintenu et même amélioré ». Une déclaration accueillie avec soulagement par les opérateurs car la loi sur les exportations adoptée en 2008 prévoyait la disparition de ce régime particulier en 2011.

27/02 - Importations : la Chine devance la France. Selon les données de système informatique Gasynet, en 2011 39% des importations de Madagascar proviennent de Chine contre 19% de France. Ces deux pays occupent les deux premières places tandis que l'île Maurice arrive en 3ème position avec 10%. Le volume du commerce bilatéral entre la Chine et Madagascar a connu une hausse spectaculaire de 509% en moins de 10 ans. Les produits chinois répondent à la faiblesse de pouvoir d'achat des consommateurs, en dépit de leur qualité souvent médiocre. Les opérateurs dénoncent l'importation massive des produits à des coûts anormalement bas, pénalisant fortement les industries locales.

▶ Divers

15/02 - Le cyclone Giovanna impacte très durement la côte nord-est de Madagascar. La Grande lle n'avait pas été frappé par un cyclone aussi puissant depuis 1994. Les dégâts matériels sur le passage du cyclone sont particulièrement importants, notamment dans les localités situées à l'est de la capitale, qui a également été touchée. Les forces de l'ordre ont multiplié les rondes et interventions sur le terrain afin de prévenir tout acte de banditisme, engendrés par l'absence d'électricité dans certains quartiers. Le bilan ne sera connu qu'après rétablissement des communications.

16/02 - Le cyclone a provoqué la mort d'au moins 30 personnes et fait plus de 260.000 sans-abris. L'agence responsable de la plaine d'Antananarivo a pu éviter de justesse l'inondation des bas quartiers. La station de pompage a été momentanément en panne faute d'électricité. Le BNGRC, l'organisme national qui gère les risques et catastrophes est paré à venir en aide à 70.000 personnes pour la saison cyclonique 2011-2012, dans un scénario où 700.000 habitants sont touchés. Les autorités ont reçu l'aide de pays ou organismes partenaires. Les Etats-Unis, par le canal de l'USAID, et la France, via l'AFD, ont été les premiers à faire un geste en accordant des fonds d'aide d'urgence. Un navire français est en route depuis La Réunion avec du matériel de secours.

Commentaire de L'Express: « Catastrophe pour les uns, fatale pour les autres, Giovanna, comme bon nombre de ses prédécesseurs, se verra imputer les pires choses. Même celles pour lesquelles elle n'aura été pour rien. Depuis que la coupe des bois précieux est interdite, ce sont les cyclones qui sont accusés d'abattre ces richesses naturelles, et Giovanna n'en sera pas épargnée. Ils peuvent n'y avoir été pour rien. Ils auraient pu n'avoir déraciné que quelques pieds. Lorsque les autorités accorderont des exceptions de transport, de vente et d'exportation sur les bois abattus et déracinés de façon naturelle parce que, prétexteront-ils, on ne peut décidément pas laisser pourrir des matières d'aussi grande valeur, les prétendus exploitants diront toujours que tous leurs rondins n'ont été que ramassés, que leurs « bûcherons » sont allés jusque dans le cœur inaccessible des forêts pour tenter de trouver des bois que les vents auront peut-être arrachés. Et comme par hasard, il y aura pour chaque rondin de bois de rose ou d'ébène la quantité suffisante de rondins de bois ordinaires pour le faire traverser les ruisseaux et rivières des forêts. Déboisement des aires protégées, inscription d'une richesse nationale sur la liste du patrimoine mondial en péril, autant de maux et beaucoup d'autres encore attribués aux cyclones comme Giovanna. Sans parler des missions d'infantilisation des populations que les autorités ne manqueront pas de conduire dans les zones sinistrées. (...) Une autre tâche indélébile que laissent les cyclones, et sans doute aussi Gio-

vanna : des citoyens qui seront forcément déçus par ce qui ne sont que fausses promesses, qui le seront d'autant plus si contre les belles paroles et quelques centaines de milliers d'Ariary de dons, ils ont offert leur voix ».

20/02 - 17 enfants ont disparu dans la capitale et ses périphéries depuis le passage du cyclone. S'ajoutent des actes de viol chez les enfants dans les sites d'hébergement des sinistrés et des abandons. Le SPDTS est à pied d'œuvre pour mettre en place un système de recherche de familles pour les enfants disparus, abandonnés et/ou égarés¹⁴. 16.000 volontaires du CICR vont travailler dans la Grande lle suite au passage du cyclone. Le PAM, en collaboration avec ses partenaires, apporte une assistance immédiate à 11.000 personnes déplacées dont les maisons ont été détruites et les moyens de subsistance perturbés. 45.000 maisons ont été totalement détruites, plus de 75.000 enfants seraient affectés par la destruction de leur école.

28/02 - Un nouveau cyclone, Irina, a frappé le nord de la Grande IIe, provoquant des inondations et la coupure de voies de communication.

18/02 - Eau et électricité : Les comptes de la Jirama dans le rouge. La société d'Etat, qui accumule des pertes considérables depuis 2 ans, serait dans une situation financière catastrophique. En cause : les 10% de baisse de prix décidé en 2009 et l'envol des cours du pétrole qui alimentent les centrales thermiques (87% de la production en 2011). Celles-ci ont été sollicitées plus que d'habitude en raison de la sècheresse sévère de 2011. Les politiques ont imposé le gel des prix du kilowattheure alors que les coûts de production flambaient. La vente à perte s'est accentuée en 2011 (50 millions d'euros de déficit). La capacité d'investissement de la Jirama a été anéantie, la maintenance sacrifiée, avec pour effet l'augmentation des délestages. La société a dû faire face en outre aux dégâts cycloniques et au vol de câbles. Une augmentation des tarifs s'impose à court terme alors que le coût de l'électricité à Madagascar est déjà jugé trop élevé par les investisseurs par rapport à d'autres pays. La hausse, imminente, devrait se situer entre 18 et 25% et les risques d'explosion sociale ne sont pas à minimiser. Le problème de tarifs de la Jirama est évoqué depuis plusieurs mois. Beaucoup d'analystes le qualifie comme étant la partie cachée de l'iceberg, avec le bras de fer qui oppose l'État et les compagnies de distribution pétrolière. Faute de visibilité, les vendeurs de carburant hésitaient à conclure des contrats de vente à long terme avec la Jirama. L'annonce du montant des déficits de la société d'Etat semble donner raison à la prudence des pétroliers. Pour les spécialistes, Il est urgent de lancer des appels d'offres internationaux pour exploiter l'électricité issue des barrages hydroélectriques dont le potentiel existe réellement.

24/02 - La fondation environnementale malgache Tany Meva procède à l'installation de pico-centrales hydrauliques en milieu rural qui fonctionnent sur de petits cours d'eau. Le système a été mis au point par un étudiant de l'université d'Antananarivo. 4 de ces pico-centrales seront prochainement installées pour desservir 44.000 personnes. Le projet est subventionné par l'UE à hauteur d'un million d'euros. La pico-centrale est une technologie qui valorise les petits cours d'eau et qui produit de l'électricité à échelle de 2kWh à 200kWh. L'objectif à terme est de développer l'hydroélectricité dans tout le pays. « Il y a beaucoup de petits cours d'eau ici à Madagascar notamment dans les hautes terres centrales et du coté est », explique le responsable du projet. « Il y a des actions ponctuelles menées par des entités mais la mise à l'échelle nationale de ces interventions ponctuelles nécessite un appui financier, car comme tout équipement en énergies renouvelables, les investissements sont un peu élevés », ajoute-t-il.

24/02 - L'interventionnisme économique de l'Etat remis en question : les compagnies pétrolières proposent une hausse de prix de 600 Ar le litre à la pompe pour rattraper le manque à gagner engendré par le blocage des prix par l'État. L'application de la vérité des prix est recommandée par les partenaires techniques et financiers. « La fixation des prix par l'État pourrait entraîner le retrait du secteur privé qui vend à pertes. Les compagnies pourront arrêter les importations, d'où une pénurie importante de produits », déclare Adolfo Brizzi, représentant résident de la Banque mondiale, appuyé par une prise de position similaire de l'UE. L'État ne possède pas les moyens de subvention nécessaires pour maintenir les prix actuels (Il a consacré 65 milliards Ar à ces subventions en 2011). Le rattrapage pourrait se faire de manière progressive pour prévenir les risques d'une explosion sociale. La hausse pourrait également donner une bouffée d'oxygène aux gérants de stations service qui se trouvent en grande difficulté. Des stations ont été contraintes de fermer.

20/02 - L'OACI est priée de reporter son inspection de l'ACM (Aviation civile de Madagascar). La structure, en charge de la gestion et du contrôle de la sécurité et de la sûreté du transport aérien civil à Madagascar s'engage à réaliser un audit interne pour s'assurer que les nombreuses lacunes qui avaient été relevées, notamment dans le domaine de la sûreté aéroportuaire, ont été comblées. Des techniciens ont également soulevé la nécessité de réviser certains textes eu égard à l'évolution des normes internationales, en particulier dans le do-

_

¹⁴ Sur la période 2009-2011, 2423 enfants ont été retrouvés sur les 3.745 plaintes reçues par le SPDTS, soit 64,6% dont plus de 2/3 ont fait une fugue à cause de la maltraitance intrafamiliale. Pour l'année 2011, sur les 1.739 plaintes reçues, 504 concernent les enfants égarés et/ou abandonnés. Le nombre des enfants disparus n'a cessé d'augmenter depuis le début de la crise.

maine de la maintenance des appareils, une des causes de l'interdiction de vols des deux Boeing d'Air Madagascar en Europe.

27/02 - Madagascar fait partie des 13 pays soumis à un examen des experts de l'OACI. L'utilisation abusive de « *Notam* » risque de ternir davantage l'image de la Grande Île. Jean Robert Razafy, directeur général de l'ACM, indique que l'usage de Notam à des fins politiques pourrait déclencher des représailles préjudiciables à l'aviation civile malgache. « C'est malheureux d'utiliser cet instrument de sécurité très puissant pour empêcher telle ou telle personne de rentrer. Le Notam n'a pas de caractère prohibitif, il sert à informer. D'autres dispositions devraient être prises pour interdire une personne de venir », souligne-t-il.

29/02 - 192.160 tonnes de riz importées en 2011, dont 50.000 tonnes importées par l'État. D'une année sur l'autre, l'augmentation des importations est de 70.000 tonnes. La sécurisation alimentaire s'éloigne...

Sources: L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM), La Vérité (Madagascar), Madagascar Matin, , La Gazette de la Grande Ile, Ma-Laza, Matera (agence de presse Madagascar), DTS (Madagascar), Sobika, Orange.mg, Mada.pro, Tananews, Times of Madagascar, Madonline, Madaplus, Topmada, Madagate, Matv, Ma-Laza, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, Reuters, Afrique Hebdo, SlateAfrique, Afriqueinfos

Taux de change : au 29/02/2012, 1 euro = 2897 Ariary (cours pondéré)